Ministère du Commerce et du Développement
Province du Nouveau-Brunswick Canada

L'Industrie des Aliments et Boissons du Nouveau-Brunswick: Une Stratégie de Développement Industriel

Planification d'un Nouveau Futur Prospère

Nouveau-Brunswick
Canada

MISE A JOUR

P. 89 Le Collège communautaire de Bathurst offrira le cours de 52 semaines Technicien en contrôle de la qualité en français, dès septembre 1984.

P. 94 Le programme d'études en sciences de l'alimentation ne débutera pas avant septembre, 1985, à l'Université de Moncton.

P. 101 Le ministère de Commerce et de Développement aidera l'université dans ses efforts de recrutement de fonds auprès des organismes gouvernementaux appropriés. A l'heure actuel, le ministère ne peut pas fournir des fonds directs pour établir le programme d'études en sciences de l'alimentation.

Stratégie industrielle

concernant

l'industrie des aliments et boissons du Nouveau-Brunswick

Rapport préparé par:

le ministère du Commerce
et du Développement du
Nouveau-Brunswick

TABLE DES MATIERES

		Page
1.	Introduction	1
2.	L'industrie des aliments et boissons du Nouveau-Brunswick Aperçu général	2
2.1	Quelques chiffres révélateurs	2
2.2	Immobilisations	4
2.3	Tendances de la croissance	6
2.4	Résumé	12
3.	Obstacles à la croissance	14
3.1	Production agricole primaire	14
3.2	Augmentation du coût	19
3.3	Recherches insuffisantes et manque de nouveaux produits	21
3.4	Méthodes d'achat pratiquées par les chaînes de magasins	22
4.	Industrie de la volaille et de la transformation des viandes	24
4.1	Tendances de la croissance	24
4.2	Obstacles à la croissance	26
4.3	Possibilités d'expansion	28
4.4	Création de nouveaux produits	30
5.	L'industrie laitière du Nouveau-Brunswick	31
5.1	Tendances de la croissance	31
5.2	Contraintes nationales en matière de mise en marché	33
5.3	Exportations de lait et perspectives d'avenir dans le domaine de la transformation	35
5.4	Création de nouveaux produits	38
5.5	Economie d'énergie	38
5.6	Autres possibilités d'expansion	39
6.	Les boulangeries	41
6.1	Tendances de la croissance	41
6.2	Changements survenus dans le secteur des boulangeries	42
6.3	Possibilités d'expansion	44
7.	Les entreprises de transformation d'aliments divers au Nouveau-Brunswick	46
7.1	Tendances de la croissance	46
7.2	Recherche et développement (Création de nouveaux produits)	48

		Page
8.	L'industrie des aliments congelés au Nouveau-Brunswick.....	51
8.1	McCain Foods.....	51
8.2	Obstacles.....	52
8.3	Possibilités d'expansion.....	54
9.	L'industrie des boissons.....	55
9.1	Tendances de la croissance.....	55
9.2	Autonomie de l'industrie.....	56
9.3	Possibilités d'exportation.....	57
10.	Le Ministère et l'Industrie des aliments et boissons.....	59
10.1	Programmes et services actuellement offerts par le Ministère.....	59
10.2	Programmes gouvernementaux.....	61
10.3	Rapports existant entre les producteurs, les entreprises de transformation et le Ministère.....	70
11.	Les possibilités en matière de recherche et de développement...	73
11.1	La recherche et le développement - Une nécessité.....	73
11.2	La recherche et le développement aujourd'hui.....	75
11.3	Efforts déployés actuellement par le gouvernement.....	76
11.3.1	Programme d'expansion des entreprises (PEE) et Programme de développement industriel et régional (PDIR)	77
11.3.2	Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI).....	79
11.3.3	Programme de la gestion de la mise au point des produits (PGMP).....	81
11.3.4	Recherches menées par Agriculture Canada dans le domaine de la transformation des aliments.....	82
11.3.5	Conseil de la recherche et de la productivité (CRP).....	82
11.4	Fonds pour la recherche et le développement dans l'industrie des aliments et boissons du Nouveau-Brunswick.....	83
12.	La formation et le perfectionnement du personnel dans l'industrie des aliments et boissons.....	89
12.1	La nécessité de la formation et du perfectionnement.....	89
12.2	La formation dans le domaine des sciences de l'alimentation aujourd'hui.....	92
12.3	Recommandations.....	93
13.	Politiques et programmes stratégiques - Résumé.....	95
13.1	Prévisions générales.....	95
13.2	Comment favoriser l'expansion du secteur des aliments et boissons.....	96
13.3	Nouvelles initiatives visant l'industrie des aliments et boissons.....	97

LISTE DES TABLEAUX

Numéro		Page
I	Industrie des aliments et boissons au Nouveau-Brunswick Entreprises de fabrication et nombre d'emplois - 1982.....	3
II	Répartition des entreprises et des emplois en fonction de la classification industrielle type - Nouveau-Brunswick (1982).....	4
III	L'investissement privé au Canada - Industrie des aliments et boissons, 1976-1981, Nouveau-Brunswick (Canada).....	7
IV	Tendances de la croissance - Industrie des aliments et boissons, Nouveau-Brunswick (Canada).....	9
V	Denrées - Objectifs (1978-1983) Entente auxiliaire Canada - Nouveau-Brunswick sur l'agriculture.....	17
VI	Utilisation du lait entier, au Nouveau-Brunswick, 1978-1980.....	34
VII	Aide gouvernementale accordée à l'industrie des aliments et boissons.....	64

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE I Personnes ressources

ANNEXE II Liste des produits alimentaires manufacturés

ANNEXE III Industrie de la viande transformée et de la volaille, Nouveau-Brunswick
Entreprises de fabrication et emplois, par groupe de taille des effectifs - 1982

ANNEXE IV Tendances de la croissance
CTI 1011 - Abattage et préparation de la viande
Nouveau-Brunswick (Canada)

ANNEXE V Industrie laitière du Nouveau-Brunswick
Entreprises et emplois par groupe de taille des effectifs - 1982

ANNEXE VI Tendances de la croissance
CTI 1040 - Produits laitiers
Nouveau-Brunswick (Canada)

ANNEXE VII Boulangeries du Nouveau-Brunswick
Entreprises et emplois
par groupe de taille des effectifs - 1982

ANNEXE VIII Tendances de la croissance
CTI 1072 - Boulangeries
Nouveau-Brunswick (Canada)

ANNEXE IX Industries alimentaires diverses du Nouveau-Brunswick
(y compris les conserveries, les raffineries de sucre et les confiseries)
Emplois par groupe de taille des effectifs - 1982

ANNEXE X Tendances de la croissance
CTI 1089 - Industries alimentaires diverses
Nouveau-Brunswick (Canada)

ANNEXE XI Entreprises du Nouveau-Brunswick fabriquant des boissons
Entreprises et emplois
par groupe de taille des effectifs - 1982

ANNEXE XII Tendances de la croissance
Industries des boissons
Nouveau-Brunswick (Canada)

ANNEXE XIII Notes bibliographiques

1. Introduction

L'objet du présent document est de décrire sommairement l'industrie des aliments et boissons telle qu'elle existe au Nouveau-Brunswick, en mettant en lumière sa situation actuelle, ses difficultés et les possibilités qui s'offrent à elle.

En élaborant une stratégie pour cette industrie, le gouvernement provincial veut proposer des programmes et des politiques qui permettront à l'industrie de demeurer compétitive mais aussi de prendre de l'expansion.

La stratégie que nous bâtissons ici n'est pas figée: elle évoluera en fonction des facteurs qui influent sur l'industrie des aliments et boissons, et elle sera aussi façonnée par les résultats obtenus pendant l'étape de la mise en application et par la réaction du secteur privé face aux programmes gouvernementaux.

La croissance économique dans l'industrie des aliments et boissons dépend fondamentalement du secteur privé. L'appui du secteur privé est essentiel à la stratégie du Ministère.

Le Ministère ne peut dresser des plans d'expansion sans l'apport du secteur privé et c'est pourquoi il cherchera constamment à connaître son point de vue pour perfectionner la présente stratégie et celles qui suivront.

Aux fins de la présente étude, sont exclues de l'industrie des aliments et boissons les sociétés de transformation du poisson, qui feront l'objet d'une étude stratégique distincte, les fabriques d'aliments pour animaux, qui relèvent du ministère de l'Agriculture et de l'Aménagement rural, ainsi que les usines d'emballage des fruits et légumes, qui n'entrent pas à proprement parler dans la catégorie des installations de fabrication ou de traitement.

2. L'industrie des aliments et boissons au Nouveau-Brunswick - Aperçu général

2.1 Quelques chiffres révélateurs

Les industries manufacturières contribuent de façon importante au produit intérieur réel (PIR) du Nouveau-Brunswick et elles emploient un fort pourcentage de la main-d'oeuvre active. D'après les enquêtes du Ministère, une tranche de 16 p. 100 des emplois et du PIR de la Province était imputable aux industries manufacturières en 1980, comparativement à 14,5 p. 100 pour l'ensemble de la région canadienne de l'Atlantique.

L'industrie des aliments et boissons représente un élément clef des industries manufacturières. Il s'agit en fait d'un des secteurs industriels les plus vastes et les plus diversifiés du Nouveau-Brunswick. Plus de 100 entreprises emploient plus de 6 000 personnes et fabriquent toute une gamme de produits, de la pizza jusqu'à la mélasse. L'annexe II donne une liste de tous ces produits.

De grandes entreprises peu nombreuses dominent l'industrie des aliments et boissons au Nouveau-Brunswick. Les quatorze plus grandes sociétés emploient plus de 75 p. 100 de la main-d'oeuvre du secteur. En revanche, les 73 plus petites entreprises, qui représentent 70 p. 100 du nombre total de sociétés, n'emploient en tout que 10 p. 100 de la main-d'oeuvre du secteur.

Tableau I

Industrie des aliments et boissons au Nouveau-Brunswick -

Entreprises de fabrication et nombre d'emplois - 1982

Nombre d'employés	Nombre d'entreprises	Nombre d'emplois	
		Nombre minimum	Nombre maximum
Moins de 25	73	413	574
De 25 à 49	9	200	307
De 50 à 99	9	433	546
De 100 à 199	6	814	881
200 et plus	8	2 496	3 720
TOTAL	105	4 356	6 028

Source: Enquête du ministère du Commerce et du Développement sur les industries manufacturières du Nouveau-Brunswick

Comme on peut s'y attendre, la situation de l'emploi dans l'industrie fluctue beaucoup en fonction des saisons. Dans la période creuse, le nombre d'emplois tombe à 4 321, tandis qu'il augmente de 40 p. 100 pour atteindre 6 078 en période de pointe. Ces variations se manifestent particulièrement dans le secteur des produits congelés et dans celui des produits alimentaires divers.

Tableau II

Répartition des entreprises et des emplois en fonction de la classification industrielle type - Nouveau-Brunswick (1982)

Classification industrielle type	Nombre d'entreprises	Nombre d'emplois	
		Nombre minimum	Nombre maximum
Préparation des viandes	11	421	418
Préparation de la volaille	2	270	295
Mise en conserves des fruits et légumes	3	12	16
Aliments congelés	4	1 191	2 165
Produits laitiers	10	341	437
Boulangeries	49	670	774
Confiseries	3	215	260
Sucre	2	462	462
Produits divers	8	319	540
Boissons gazeuses	9	184	275
Spiritueux, bière, vin	4	271	386
TOTAL	105	4 356	6 028

Source: Enquête du ministère du Commerce et du Développement sur les industries manufacturières du Nouveau-Brunswick

2.2 Immobilisations

La situation des entreprises de la Province est saine en ce qui concerne les investissements pour ce qui est des installations et de l'équipement. Il convient de noter que les données de Statistique Canada

incluent les chiffres relatifs aux entreprises de transformation du poisson; on suppose cependant que cela n'empêche pas d'employer les renseignements pour étudier le secteur de la transformation alimentaire en général.

Le tableau III montre qu'entre 1976 et 1981 les investissements pour ce qui est des installations et de l'équipement ont augmenté de 125 p. 100 au Nouveau-Brunswick, comparativement à 98 p. 100 pour l'ensemble du Canada. Au cours de la même période, le Nouveau-Brunswick a consacré une plus large part de ses budgets d'immobilisations à l'achat de nouveaux équipements et à la construction de nouvelles installations, plutôt qu'à l'exécution de réparations. En 1976, le Nouveau-Brunswick et le Canada ont alloué respectivement 70 et 62 p. 100 de leurs budgets d'immobilisations à l'aménagement de nouvelles installations et à l'acquisition de nouveaux équipements. Les données provisoires de 1983 révèlent que le Nouveau-Brunswick a accru son avance sur le Canada sous ce rapport, les pourcentages passant respectivement à 76 et à 61.

Les entreprises de la Province ont par ailleurs dépensé une plus grande partie de la valeur de leur production pour leurs installations et leur équipement. En 1976, elles ont investi sur ce plan 5,16 p. 100 de la valeur de leur production, comparativement à 3,85 p. 100 pour l'ensemble des entreprises canadiennes. En 1980 (les données ne sont pas complètes pour les années subséquentes), l'écart s'était accentué, les pourcentages étant respectivement passés à 6,95 et à 4,4. Ces chiffres donnent à penser que les frais d'exploitation de certaines entreprises sont

proportionnellement plus élevés, étant donné qu'elles doivent recouvrer leurs dépenses d'immobilisations sur des cycles de production plus courts.

Il est important de noter ici que ce niveau plus élevé de dépenses de capital ne semble pas influer sur la productivité de la Province. Une étude effectuée en 1977 par le Conseil économique du Canada a montré qu'il n'y a aucun rapport entre le capital-actions et le rendement par travailleur[1]. C'est pourquoi il ne faut pas s'attendre à ce qu'une augmentation des immobilisations dans l'industrie manufacturière y entraîne automatiquement un accroissement de la productivité. Cela montre l'importance des services (génie industriel et conseils techniques, par exemple) qu'offre la Province pour favoriser une augmentation de la productivité. Les injections directes de capitaux, quant à elles, sont bien administrées dans le cadre des programmes fédéraux.

2.3 Tendances de la croissance

Plusieurs tendances intéressantes se manifestent si l'on compare l'évolution de l'industrie des aliments et boissons du Nouveau-Brunswick à celle de l'ensemble du Canada dans ce secteur, au cours des vingt ans s'étant écoulés entre 1961 et 1980. Parmi les principaux indicateurs étudiés dans le tableau IV, mentionnons le nombre d'entreprises, la valeur des expéditions de produits manufacturés, la valeur ajoutée à ces produits, la valeur totale des traitements et salaires, la productivité de l'industrie et le nombre d'employés.

Tableau III
L'investissement privé au Canada
Industrie des aliments et boissons, 1976-1981
Nouveau-Brunswick (Canada)
(en milliers de dollars)

	Immobilisations			Réparations			Immobilisations et Réparations		
	Construction	Machines	Total partiel	Construction	Machines	Total partiel	Construction	Machines	Total partiel
1976	4,7 (110,4)	12,7 (298,2)	17,4 (408,6)	1,3 (43,3)	6,3 (203,5)	7,6 (246,8)	6,0 (153,7)	19,0 (501,7)	25,0 (655,4)
1977	4,6 (162,2)	13,1 (343,6)	17,7 (505,8)	1,4 (48,9)	8,0 (222,0)	9,4 (270,9)	6,0 (211,1)	21,1 (565,6)	27,1 (776,7)
1978	6,0 (154,1)	12,2 (389,1)	18,2 (543,2)	1,6 (49,9)	8,8 (238,8)	10,4 (288,7)	7,6 (204,0)	21,0 (627,9)	28,6 (831,9)
1979	7,6 (207,1)	15,8 (480,0)	23,4 (687,1)	2,9 (53,6)	7,4 (248,5)	10,3 (302,1)	10,5 (260,7)	23,2 (728,5)	33,7 (989,2)
1980	6,3 (264,6)	29,5 (611,3)	35,8 (875,9)	2,5 (65,6)	10,9 (309,9)	13,4 (375,5)	8,8 (330,2)	40,4 (921,2)	49,2 (1251,2)
1981	14,6 (224,0)	22,4 (519,8)	37,0 (743,8)	1,8 (64,9)	9,9 (300,0)	11,7 (364,9)	16,4 (288,9)	32,3 (819,8)	48,7 (1108,7)
1982 (Chiffres préliminaires révisés)	9,5 (244,5)	17,2 (626,1)	26,7 (870,6)	1,7 (71,1)	11,7 (329,7)	13,4 (400,8)	11,2 (315,6)	28,9 (955,8)	40,1 (1271,4)
1983 (Chiffres préliminaires)	15,1 (217,9)	27,8 (644,4)	42,9 (862,3)	2,3 (78,9)	11,0 (346,6)	13,3 (425,5)	17,4 (296,8)	38,8 (991,0)	56,2 (1287,8)

Source: Statistique Canada 61-205

Certaines tendances sont évidentes. Ainsi, le nombre des établissements de transformation des aliments a diminué simultanément au Nouveau-Brunswick et au Canada. La rubrique nº 1 du tableau IV révèle qu'au Nouveau-Brunswick le nombre d'entreprises dans ce secteur a baissé de 56 p. 100 depuis 1961 et de 43 p. 100 depuis 1971. L'ensemble du Canada a lui aussi enregistré des baisses, à savoir 42 p. 100 depuis 1961 et 19 p. 100 depuis 1971.

Cette diminution peut s'expliquer en partie par la rationalisation de la production dans le secteur de la transformation alimentaire, l'activité s'étant en effet de plus en plus concentrée dans des entreprises plus vastes et plus viables. L'ampleur de ce phénomène a été d'autant plus grande au Nouveau-Brunswick que les petites entreprises y étaient nombreuses. Fait important à signaler, cette tendance à la baisse semble s'être arrêtée en 1977. Depuis lors, le nombre des entreprises a été stable, tant au Nouveau-Brunswick que dans l'ensemble du Canada, ce qui permet de croire que le secteur est désormais plus viable et moins encombré.

Le deuxième indicateur important analysé dans la rubrique nº 2 du tableau est la valeur des expéditions de produits manufacturés. Bien que la valeur des expéditions des fabricants de la Province ait augmenté de 150 p. 100 depuis 1971, cette performance demeure en deçà du taux de croissance canadien qui est de 207 p. 100. Mais l'écart disparaît quand on parle du taux de croissance de la valeur ajoutée (rubrique nº 3). À cet

Tableau IV
Tendances de la croissance
Industrie des aliments et boissons
Nouveau-Brunswick (Canada)

	1961	1971	1975	1976	1977	1978	1979	1980
1. Nombre d'entreprises	178 (7 376)	137 (5 251)	93 (4 415)	89 (4 202)	80 (3 901)	85 (4 188)	82 (4 421)	77 (4 275)
2. Valeur des expéditions des produits de propre fabrication (en milliers de $)	113 437 (4 856 908)	214 000 (8 727 304)	421 863 (15 913 200)	400 181 (16 549 815)	406 474 (17 905 895)	441 693 (20 684 002)	496 008 (23 869 989)	535 524 (26 849 201)
3. Valeur ajoutée aux produits de propre fabrication (en milliers de $)	37 377 (1 648 265)	78 035 (3 016 138)	121 365 (4 824 356)	130 207 (5 200 701)	147 914 (5 721 454)	157 637 (6 440 680)	164 686 (7 107 044)	204 575 (7 992 856)
4. Salaires et traitements (en milliers de $)	15 707 (749 197)	34 793 (1 391 132)	55 217 (2 171 231)	62 159 (2 439 400)	64 816 (2 660 737)	70 133 (2 897 095)	76 204 (3 195 407)	83 035 (3 562 646)
5. Productivité: Rapport valeur ajoutée/total des salaires et traitements	237,96 (220,00)	224,28 (216,81)	219,79 (222,19)	209,47 (213,19)	228,20 (215,03)	224,76 (222,31)	211,11 (223,04)	246,37 (224,35)
6. Productivité: Rapport valeur ajoutée/nombre total d'emplois	7 411 (8 410)	12 033 (15 095)	19 654 (23 715)	20 212 (25 993)	23 989 (28 476)	25 405 (31 467)	26 971 (34 733)	33 864 (38 434)
7. Nombre d'emplois	5 043 (195 981)	6 485 (199 805)	6 175 (203 428)	6 442 (200 078)	6 166 (200 921)	6 205 (204 675)	6 147 (205 194)	6 041 (207 960)

Remarque: Les données relatives à l'emploi et au "nombre d'entreprises" ne correspondent pas à celles figurant dans l'Enquête du Ministère portant sur les industries manufacturières. Cet écart est attribuable au fait que des méthodes différentes ont été employées.

égard en effet, le taux de croissance des industries alimentaires du Nouveau-Brunswick, au cours de la dernière décennie, est le même que celui du pays considéré dans son ensemble, soit 160 p. 100.

Il est difficile de déterminer exactement pourquoi la valeur des expéditions s'est accrue moins vite au Nouveau-Brunswick. Nous offrons quelques explications plus loin dans le rapport, dans une analyse de ce qui a pu limiter la croissance. Il est certain que la baisse de la production agricole primaire au Nouveau-Brunswick, au début des années 1970, y est pour quelque chose.

Les traitements et salaires des employés du secteur de l'alimentation ont monté moins rapidement au Nouveau-Brunswick que dans le pays en général (rubrique nº 4). Depuis 1971, les salaires se sont accrus de 139 p. 100 dans la Province, comparativement à 156 p. 100 pour l'ensemble du Canada. En 1980, le travailleur de ce secteur au Nouveau-Brunswick gagnait en moyenne 13 745 $, tandis que son homologue canadien recevait 17 131 $.

Le taux de croissance de l'emploi dans l'industrie de la transformation alimentaire au Nouveau-Brunswick, au cours des vingt dernières années, se compare favorablement aux chiffres relatifs au Canada considéré dans son ensemble (rubrique nº 7). Depuis 1961, ce taux a augmenté de 19,8 p. 100 dans la Province, contre 6,1 p. 100 à l'échelle du pays. Depuis 1971 cependant, le nombre d'emplois dans l'industrie de l'alimentation a soit cessé de croître, soit diminué légèrement. Ce phénomène peut s'expliquer en partie par la fusion d'entreprises et la modernisation des installations.

Les économistes des provinces Maritimes ont toujours accueilli avec une certaine inquiétude les évaluations portant sur la productivité. Etant donné les périodes de production plus courtes et les fluctuations saisonnières marquées, il faut souvent situer les chiffres dans le contexte de la région des Maritimes. Si l'on applique ces chiffres à des groupes particuliers d'industries, on obtient souvent, étant donné le petit échantillon d'entreprises, des résultats qui n'ont aucune valeur statistique ou qui fluctuent énormément d'une année à l'autre.

Compte tenu de ces restrictions, on peut tout de même affirmer que la productivité de l'industrie des aliments et boissons s'est accrue au Nouveau-Brunswick au cours des dix dernières années. Si l'on s'en tient à l'un des deux critères de mesure de la productivité, la Province dépasse le taux moyen de croissance établi pour l'ensemble du pays (rubriques n^{os} 5 et 6).

A la rubrique n° 5, la productivité correspond au quotient de la valeur ajoutée divisée par le montant total des traitements et salaires. Cet indicateur varie d'une année à l'autre, tant en ce qui concerne le Canada que le Nouveau-Brunswick. En 1980, dernière année pour laquelle des données existent, la productivité de la Province dépassait celle du Canada de 9,8 p. 100 (246,3 contre 224,3).

A la rubrique n° 6, la productivité est considérée comme étant le quotient de la valeur ajoutée divisée par le nombre total d'emplois. Le Nouveau-Brunswick n'a jamais rejoint l'ensemble du pays à cet égard, mais en 1980, il a atteint 88 p. 100 de la marque nationale, ce qui représente

sa meilleure performance en 20 ans. Ici encore, il convient de prendre en considération les facteurs structuraux qui influent sur la mesure de la productivité dans les Maritimes: des fluctuations saisonnières plus marquées qu'ailleurs, les coûts plus élevés et les inconvénients qu'entraînent ces fluctuations, et le fait que les périodes de production y soient plus courtes, ce qui influe beaucoup sur le coût unitaire.

2.4 Résumé

Pour résumer la situation de l'industrie des aliments et boissons au Nouveau-Brunswick, nous rappelons les constatations suivantes:

- L'industrie des aliments et boissons est l'une des composantes les plus vastes et les plus diversifiées de l'industrie manufacturière du Nouveau-Brunswick. Plus de 100 entreprises emploient plus de 6 000 personnes dans toute la Province.
- L'industrie regroupe plusieurs grandes entreprises, qui emploient un personnel nombreux, et un grand nombre de petites entreprises, qui n'ont chacune que quelques employés.
- Certains emplois sont saisonniers.
- Les entreprises de la Province ont investi proportionnellement plus que le reste du pays pour ce qui est des installations et de l'équipement, mais cela n'a pas influé sur la productivité de l'industrie.
- Depuis 1961, le nombre d'entreprises a diminué, mais il s'est stabilisé en 1976, ce qui montre que l'industrie est mieux organisée, plus viable et, dans certains cas, plus solide.

- La valeur des expéditions n'a pas augmenté aussi vite dans la Province que dans l'ensemble du pays, en raison notamment de la stagnation qui a paralysé certaines industries du secteur primaire.
- Le taux de croissance de la valeur ajoutée a été égal au taux national.
- Les traitements et les salaires sont inférieurs à la moyenne nationale sous ce rapport.
- Le taux de croissance de l'emploi s'est stabilisé au cours des dernières années, mais depuis 1961, il est plus de trois fois supérieur au taux de croissance national.
- D'après certains critères de mesure, la productivité des entreprises du Nouveau-Brunswick se compare favorablement à celle des établissements du reste du Canada.

3. Obstacles à la croissance

Nous parlerons maintenant des divers obstacles qui ont semblé gêner la progression de l'industrie des aliments et boissons au Nouveau-Brunswick. Il importe d'en comprendre la nature, car ils peuvent constituer une barrière pour une entreprise qui voudrait entrer dans le secteur ou y prendre de l'expansion; ces obstacles s'ajoutent bien sûr à la gamme des contraintes économiques habituelles.

En général, l'industrie des aliments et boissons au Nouveau-Brunswick fait face aux obstacles suivants:

- La production du secteur primaire est insuffisante.
- Les coûts montent rapidement.
- Les entreprises déploient des efforts insuffisants sur le plan de la recherche et ne se soucient pas assez de mettre au point de nouveaux produits.
- Les méthodes d'achat des grandes chaînes de magasins.
- Il n'y a pas de centres de formation en sciences de l'alimentation dans les provinces Maritimes.

Nous traiterons plus en détail de chacun de ces obstacles dans les pages qui suivent.

3.1 Production agricole primaire

Dans l'Étude sur les ressources agricoles[2], l'auteur conclut notamment que l'insuffisance de la production dans le secteur primaire constitue "l'obstacle principal qui retarde la transformation des produits agricoles

du Nouveau-Brunswick". Il ajoute par ailleurs que le développement du secteur primaire influerait directement sur le potentiel de l'industrie de la transformation.

L'auteur de l'Étude admettait cependant qu'il ne serait pas facile d'accroître la capacité de transformation. Il déclarait notamment ce qui suit:

> Étant donné le volume limité et le caractère saisonnier de production de la plupart des produits agricoles au Nouveau-Brunswick, de même que la taille et les dépenses d'établissement d'une usine de transformation, l'encouragement d'une production primaire accrue doit constituer un aspect important de la politique adoptée, compte tenu des besoins d'approvisionnement du secteur de la transformation[3]. (sic)

Comment la Province a-t-elle évolué sur ce plan depuis la parution de ce rapport en 1977? Un accord fédéral-provincial sur le développement de l'agriculture a été conclu, tandis qu'un deuxième prendra fin à la fin de la présente année financière. Ce deuxième accord prévoit notamment la mise en place de stratégies qui fixent des objectifs de production à atteindre dans divers groupes de produits primaires, au cours de la période visée par l'accord. On pensait en effet qu'en atteignant ces objectifs, la Province réduirait grandement sa dépendance à l'égard des denrées alimentaires importées et favoriserait la croissance de l'industrie de la transformation alimentaire.

Quels progrès la Province a-t-elle accompli depuis la publication du rapport? De toute évidence, elle n'a pas obtenu les mêmes résultats partout.

Le Nouveau-Brunswick a atteint ou atteindra probablement les objectifs de production qu'il s'était fixé en 1978 à l'égard d'un groupe de cinq produits primaires, à savoir les framboises, les légumes, le porc, les bleuets et le lait. Dans le secteur de la volaille, on doute de pouvoir atteindre les objectifs de production, mais il faut ici mentionner que des contraintes nationales de mise en marché existent dans le cas du poulet, de la dinde et des oeufs, ce qui a empêché la Province d'accroître sa production comme elle l'aurait voulu.

Un deuxième groupe comprend des denrées dont la production a été inférieure à celle escomptée à l'origine. Il s'agit des pommes de terre, des pommes et du boeuf.

On peut expliquer avec preuves à l'appui pourquoi la production de ces denrées n'a pas été aussi élevée que prévu, le gouvernement provincial n'ayant pu faire grand-chose pour remédier à la situation, dans la majorité des cas. La demande sur le marché, les faibles prix et les conditions météorologiques semblent avoir particulièrement gêné l'expansion. On ne s'attend pas à ce que la production de boeuf augmente sensiblement tant que les investissements des producteurs ne leur rapporteront pas davantage. L'industrie des pommes de terre passe actuellement par une période d'ajustement; la superficie totale cultivée commence à se stabiliser, et les producteurs se regroupent pour élaborer des plans de production et de mise en marché. Les dégâts considérables causés par l'hiver ont entraîné une baisse de la production de pommes. Etant donné par ailleurs la résistance au changement dans ce secteur et les longs délais nécessaires

Tableau V
Denrées - Objectifs (1978-1983)
Entente auxiliaire Canada - Nouveau-Brunswick
sur l'agriculture

Denrée	Production de 1978	Objectif fixé à l'origine pour 1983	Objectif révisé	Tous derniers chiffres de production
Bleuets	3,3 millions de lb (1977)	7,8 millions	5 millions	7,6 (1982)
Pommes de terre	1,35 million de cwt (semences)	1,9	-	1,48 (1981-1982)
	2,02 millions de cwt (table)	2,5	-	2,51 (1981-1982)
	7,16 millions de cwt (semences pour marché local/transformation)	7,5	-	5,65 (1981-1982)
Pommes	250 000 boisseaux (1977)	400 000	350 000 Chiffres originaux modifiés 700 000 (1988) 500 000 (1988)	315 000 (1982)
Fraises	900 000 pintes (1977)	1,7 million	1,2 million	2,30 (1982)
Légumes	7 000 acres	8 000	7 750	7 570 (estimation, 1982)
Produits laitiers	64,6 millions de litres, catégorie I	77 millions	-	69,1 (1982)
	14,7 millions de litres, lait industriel	50 millions	-	56,7 (1982)
	rendement: 4 200 kg/vache	5 720 kg/vache	-	5 491 kg/vache (1982)

Tableau V (suite)
Denrées - Objectifs (1978-1983)
Entente auxiliaire Canada - Nouveau-Brunswick
sur l'agriculture

Denrée	Production de 1978	Objectif fixé à l'origine pour 1983	Objectif révisé	Tous derniers chiffres de production
Boeuf	9 000 000 lb (viande en carcasse)	13 000 000 lb	11 000 000	9 200 000 (1981)
Porc	49 412 porcs	110 000	130 000	128 089 (1982)
Volaille	21,1 millions de lb de poulet	29,1	-	21,1 (1982)
	2,4 millions de lb de dinde	4,6	-	1,8 (1982)
	8,8 millions de douzaines d'oeufs	11	-	9,8 (1981)

pour produire le fruit, on ne s'attend pas à ce que la production augmente sensiblement d'ici un bon moment. Entre-temps, l'industrie des pommes fait l'objet d'une étude provinciale visant à élaborer une stratégie de croissance à long terme dans ce secteur.

Pour que l'industrie de la transformation au niveau secondaire prenne de l'expansion, il importe que la production agricole continue de croître. Mais il ne faut pas non plus dépendre entièrement du secteur primaire pour garantir la croissance de l'industrie de la transformation. L'accroissement de la production primaire a entraîné l'établissement de nouvelles usines ou l'agrandissement d'installations existantes pour transformer les bleuets, le lait et la viande de porc. Mais cela n'a pas permis de créer beaucoup d'emplois et n'a pas amélioré la situation de l'emploi dans le secteur considéré dans son ensemble. Nous devrons de plus en plus chercher à créer de nouveaux produits et nous intéresser à la transformation de produits venant de l'extérieur, si nous voulons susciter un regain de croissance.

Nous ne cherchons pas ici à réduire l'importance du secteur primaire. La prochaine période quinquennale de développement sera critique tant pour les producteurs que pour les industries de la transformation. Il y a lieu de s'inquiéter dans une certaine mesure du fait que des accords fédéraux-provinciaux de financement conjoint du développement risquent de ne pas être renouvelés. Reste à voir si une nouvelle formule (matrice) de développement, selon laquelle les projets sont répartis entre les paliers de gouvernement qui les financent donc séparément, sera aussi efficace que les programmes conjoints de développement.

La Province a mené de longues discussions avec le gouvernement fédéral dans l'espoir de conclure avec lui un nouvel accord de développement de l'agriculture. Par ailleurs, de nombreux accords ont été signés dans d'autres provinces, et certains prévoient que l'industrie de la transformation alimentaire recevra une aide gouvernementale. La Province serait heureuse de se voir octroyer par le gouvernement fédéral d'autres fonds à l'intention de l'industrie de la transformation. Avant de prendre de nouvelles initiatives dans l'avenir, il y aurait lieu de consulter le Ministère et de s'assurer qu'elles complètent les programmes et les services existants.

3.2 Augmentation du coût

L'augmentation rapide des coûts est un autre facteur qui gêne l'expansion de l'industrie de la transformation, quoique ce phénomène ne soit pas particulier au Nouveau-Brunswick. Mentionnons notamment les frais exhorbitants qu'il faut engager si l'on veut construire une nouvelle usine, surtout s'il s'agit d'une grande installation de conditionnement de fruits et légumes. Ces frais élevés s'expliquent en partie du fait qu'on emploie des matériaux de construction coûteux (de l'acier inoxydable, par exemple).

La viabilité d'une usine de transformation dépend aussi du coût des matières premières. A moins qu'on puisse garantir au propriétaire d'une usine de transformation un approvisionnement d'un produit agricole primaire donné, à un prix raisonnable et pour une période définie, il est peu probable qu'il décidera d'amorcer les opérations de production.

Les dépenses subies au secteur de l'énergie représentent une part de plus en plus grande des frais d'exploitation de l'industrie des aliments et boissons. En 1962, ces dépenses équivalaient à 1,9 p. 100 du coût de production dans le secteur. En 1972, ce pourcentage était tombé à 1,5. Mais par suite de la crise énergétique, les chiffres ont monté en flèche: 1,8 p. 100 en 1978, 2 p. 100 en 1980 et 2,4 p. 100 l'an dernier. On prévoit qu'ils atteindront 2,6 p. 100 cette année. Dans une industrie à faible marge bénéficiaire, une montée aussi rapide des coûts peut causer de graves problèmes. Il est donc capital pour l'industrie des aliments et boissons de limiter ses dépenses au chapitre de l'énergie. Nous aborderons cette question plus en détail au chapitre 13 du présent rapport, où nous formulerons aussi certaines propositions au sujet des divers programmes.

Des périodes de production courtes sont caractéristiques des usines de transformation alimentaire des Maritimes. La plupart des entreprises alimentent un marché régional, et c'est pourquoi elles opèrent sur une échelle réduite et offrent souvent un grand nombre de produits différents. Leur coût unitaire est par conséquent plus élevé que celui d'autres entreprises qui sont tournées vers un marché national plus vaste ou qui produisent en plus grandes quantités.

Le coût du transport a augmenté au cours des dernières années, par suite notamment de la montée des prix des carburants. Il faut ajouter à cela la réduction des subventions accordées aux termes de la Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la Région Atlantique, et le fait que l'aide fournie dans le cadre du Programme d'aide au transport des

grains de provende reste au même niveau (ce qui signifie qu'elle va décroissant). D'autres programmes d'aide pourraient aussi subir des changements. Pour illustrer ce que tout cela signifie pour les entreprises du Nouveau-Brunswick, citons le cas suivant: le propriétaire d'une usine a estimé qu'en raison de la diminution des subventions au transport des marchandises, il devra débourser 100 000 $ de plus au cours de l'année où ces réductions entreront en vigueur.

3.3 Recherches insuffisantes et manque de nouveaux produits

Quand nous avons demandé à des représentants de l'industrie quelle était, selon eux, la clef du succès dans le secteur des aliments et boissons, ils ont tous donné des réponses à peu près semblables:

- trouver un débouché sur le marché;
- offrir les meilleurs produits possible;
- garder sa part du marché en présentant de nouveaux produits.

Cependant, pour appliquer une telle formule, il faut avoir les moyens de mener des recherches et des travaux de développement. Plusieurs entreprises de la Province sont des chefs de file dans leur secteur et se sont dotées de ces moyens soit dans leurs structures mêmes, soit en faisant appel à des services gouvernementaux et à des experts-conseils.

Il est évident que la plupart des entreprises n'ont pas les ressources voulues pour mener elles-mêmes des travaux de recherche et de développement. Nombreuses sont celles qui n'ont pas profité des programmes et des installations mis à leur disposition dans les Maritimes. Dans le

chapitre 11 du présent rapport, nous formulons plusieurs propositions visant à encourager l'industrie à créer des nouveaux produits et à améliorer davantage sa marchandise.

3.4 Méthodes d'achat pratiquées par les chaînes de magasins

Une des pratiques couramment admises dans l'industrie de l'alimentation au Canada est celle qui consiste à accorder des rabais ou des remises aux chaînes de magasins d'alimentation. Cela engendre pour les grossistes et les chaînes de détaillants des revenus équivalant à environ 6 p. 100 de leurs chiffres de ventes. Comme les détaillants réduisent ainsi leurs coûts, ils en font bénéficier les consommateurs en leur offrant les aliments à meilleur marché.

L'Ontario a récemment formé une commission royale d'enquête en la chargeant d'étudier en détail cette pratique consistant à accorder des rabais et des remises.[4] La Commission a exonéré les grandes chaînes de magasins de toute duplicité à cet égard, mais elle a formulé plusieurs observations qui s'appliquent beaucoup à l'industrie du Nouveau-Brunswick.

- Les petites entreprises de transformation (celles dont les ventes sont inférieures à 10 millions de dollars) sont aux prises avec des difficultés financières.
- Bien que les rabais accordés aux entreprises soient à peu près tous les mêmes, quelle que soit la grosseur de l'entreprise, et bien que la théorie voulant que les rabais soient accordés en fonction de la grosseur de l'entreprise ne soit aucunement étayée, la force ou l'importance d'une entreprise de transformation sur le marché est un

élément qui influe certainement beaucoup sur ses résultats financiers. (Les entreprises qui se portent bien sont habituellement les plus grosses, et ce sont celles qui peuvent se permettre d'accorder des rabais.)

Au Nouveau-Brunswick, où la plupart des entreprises de transformation alimentaire sont petites et où la marge bénéficiaire est mince, il est difficile aux entreprises provinciales d'offrir de gros rabais et faire ainsi concurrence aux entreprises nationales, pour l'espace d'étagère. Comme les grandes chaînes de magasins achètent maintenant leurs marchandises à l'échelle régionale, les chaînes d'envergure nationale sont davantage éloignées de la scène provinciale, de sorte que la concurrence entre les entreprises offrant des rabais et des soldes se fait plus vive.

Une fois établie la pratique d'accorder des rabais, il est rare qu'elle disparaisse. On offre même des réductions sur le prix des marques internes, ou marques "maison", qui est déjà plus bas que les autres. Voilà qui a fait des ravages dans l'industrie du pain où la marge bénéficiaire dans le cas des marques "maison" est exceptionnellement mince. Les ventes des entreprises fabriquant des marques de pain connues ont constamment baissé au cours des dernières années. Même les entreprises qui ont pu conserver une part du marché en produisant des marques "maison" admettent que leurs profits sont trop faibles pour garantir leur viabilité. L'industrie laitière a elle aussi été durement touchée. En raison des rabais accordés, les marges bénéficiaires sont tombées à des niveaux inacceptables.

La force des gros détaillants augmentera sans doute encore, à mesure que des concurrents se ligueront pour former des groupes d'achat. Les magasins IGA et Safeway s'étant récemment regroupés, il existe maintenant 5 groupes d'achat qui possèdent à toutes fins pratiques tout le pouvoir d'achat en gros au Canada.

Exercer des pressions morales, voilà à peu près tout ce que la Province peut faire pour modifier ces pratiques. Il importe néanmoins de reconnaître que toute la question des rabais représente un obstacle de taille à la croissance des sociétés du Nouveau-Brunswick. Seule une industrie solide et viable peut espérer survivre malgré l'offre de rabais toujours plus considérables. La présente stratégie ainsi que tous les autres efforts déployés par le Ministère visent précisément à garantir la santé de l'industrie dont il est ici question.

4. Industrie de la volaille et de la transformation des viandes

4.1 Tendances de la croissance

Les entreprises de transformation de la viande et de la volaille au Nouveau-Brunswick forment un des plus petits groupes de l'industrie des aliments et boissons, mais leur prospérité est vitale pour les agriculteurs de la Province.

L'industrie montre maintenant des signes encourageants de croissance, malgré l'état de stagnation dans lequel elle s'est trouvée au début des années 1970* (annexe IV). D'après Statistique Canada, le nombre des

* Les observations statistiques présentées dans le présent chapitre ne tiennent pas compte de l'industrie de la volaille. Nous n'avons pu obtenir aucune donnée sur les entreprises provinciales de conditionnement de la volaille, en raison des règlements de confidentialité appliqués par Statistique Canada.

entreprises de transformation de la viande s'est stabilisé au cours des dernières années au Nouveau-Brunswick; il y a maintenant six entreprises, comparativement à dix en 1971. Dans l'ensemble du pays, le nombre d'entreprises a augmenté lentement depuis lors. Il n'est pas surprenant de constater que le taux national de croissance de la valeur des expéditions a été nettement supérieur à celui de la Province, les chiffres s'établissant à 227 p. 100 et à 166 p. 100 respectivement.

La chute de la production primaire enregistrée au début des années 1970 est un des principaux éléments expliquant le taux de croissance plus lent et la diminution du nombre d'entreprises. La production de porcs a baissé considérablement jusqu'à ce qu'elle atteigne, en 1976, son point le plus bas en 15 ans. L'offre de bovins sur le marché a fluctué énormément. En 1977, la production a atteint un sommet inégalé en vingt ans, tandis qu'en 1980, elle tombait sous le point le plus bas enregistré au cours de la décennie précédente, soit en 1972.

Le taux de croissance de la valeur ajoutée a été plus encourageant. Il a, au Nouveau-Brunswick, égalé le taux national des 10 dernières années. De plus, la valeur ajoutée aux produits bruts par les entreprises de la Province est proportionnellement plus élevée que la moyenne nationale, les pourcentages s'établissant à 22 et à 17 respectivement, à cet égard.

La productivité s'est accrue sensiblement depuis 1978. Les entreprises du Nouveau-Brunswick devancent maintenant les sociétés canadiennes d'après un critère de mesure de la productivité, à savoir celui

correspondant au rapport de la valeur ajoutée sur le total des salaires. En ce qui concerne le deuxième critère de mesure (quotient de la valeur ajoutée divisée par le nombre total d'emplois), les entreprises de la Province ont fait de grands progrès, au point que leur productivité, qui correspondait à 51 p. 100 de celle du pays en 1972 est passée à 85 p. 100 en 1980.

La situation de l'emploi dans ce secteur de l'industrie au Nouveau-Brunswick est restée stable, sans doute à cause de la diminution du nombre d'entreprises. Dans l'ensemble du pays, le nombre d'emplois a augmenté de façon soutenue, traduisant ainsi un accroissement progressif du nombre d'entreprises.

4.2 Obstacles à la croissance

Des contraintes d'ordre structurel peuvent empêcher les entreprises de transformation des viandes de croître au Nouveau-Brunswick.

La concurrence du Québec est une source de vives inquiétudes pour une entreprise de conditionnement de la volaille. Les usines québécoises de transformation paient moins cher leurs produits bruts, mais il faut dire que l'intégration verticale au Nouveau-Brunswick joue sans doute un certain rôle. Etant donné les économies d'échelle caractérisant le marché québécois, certaines parties de la Province sont exposées à une concurrence acharnée très réelle. Il semble que même l'Ontario ait fait du dumping au Nouveau-Brunswick.

Certains pensent que, pour améliorer les rapports entre les producteurs et les entreprises de transformation, il y aurait lieu de s'inspirer du système québécois de mise en marché. Ce système permet aux entreprises de transformation de justifier les prix qu'elles offrent aux producteurs. Plus loin dans le présent document, nous formulons une recommandation visant à favoriser un meilleur dialogue entre les producteurs et les entreprises de transformation, dans le cadre du système de mise en marché. (Voir le chapitre 10 - Le Ministère et l'Industrie des aliments et boissons.)

Les faibles économies d'échelle représentent une autre source d'inquiétudes pour les entreprises de conditionnement de la volaille. La viabilité à long terme des petits établissements n'est pas assurée, surtout à une époque où les entreprises de transformation cherchent à réduire leurs coûts pour battre la concurrence. La situation d'une société en particulier est encore plus inquiétante du fait qu'elle ait dû fermer sa principale exploitation québécoise et que son nouvel établissement de Nouvelle-Ecosse ne fonctionne pas à pleine capacité.

Dans l'industrie de la transformation des viandes, les contraintes sont plus nombreuses. Le plus grave problème, c'est que les ventes actuelles n'autorisent pas les entreprises à investir dans de l'équipement de transformation à grande vitesse ni à aménager de nouvelles chaînes de traitement. Elles ne recoureraient pas assez souvent au nouvel équipement, et il ne leur serait dès lors pas facile de recouvrer leurs investissements initiaux.

Deux des trois principales entreprises de conditionnement de la Province font tout dans leurs usines, depuis l'abattage jusqu'à la transformation. Comme chaque opération porte sur un volume limité, les coûts unitaires montent en conséquence. C'est pourquoi les établissements du Nouveau-Brunswick sont des entreprises à forte intensité de capital et à forte concentration de main-d'oeuvre, où la productivité n'est pas optimale. Ces entreprises doivent surveiller leurs coûts de près si elles veulent demeurer dans la course.

Divers facteurs obligent les sociétés de la Province à réduire leurs coûts: mentionnons, par exemple, les chaînes de magasins qui s'attendent à bénéficier de rabais ou de remises, et les concurrents de l'extérieur, qui déversent leurs surplus sur le marché des Maritimes. Quand d'autres entreprises baissent leurs prix, celles de la Province doivent faire de même, sous peine de perdre leur part du marché provincial.

L'entretien pose aussi des problèmes. Il faut faire venir de l'extérieur des Maritimes des spécialistes capables d'assurer l'entretien du matériel spécialisé. Cela coûte presque toujours très cher. Dans de nombreux cas, les besoins ne semblent pas assez grands pour justifier l'implantation d'une société d'entretien dans les Maritimes.

4.3 Possibilités d'expansion

Comme nous l'avons déjà mentionné, divers impératifs nationaux de mise en marché régissent l'industrie de la volaille. Les quotas de production ont ainsi limité la croissance de la production primaire au Nouveau-Brunswick.

Seule une augmentation de la population ou encore de la consommation de volaille et des produits dérivés pourrait favoriser un accroissement de la production. Comme on ne peut compter véritablement que sur une augmentation de la consommation, la Province a déployé des efforts pour inciter la population à manger davantage de volaille. Au cours des dernières années, les entreprises de transformation de la viande ont mené avec succès des campagnes semblables de promotion. L'industrie aurait avantage à entreprendre de telles campagnes périodiquement.

Les entreprises de conditionnement de la volaille au Nouveau-Brunswick ont un taux d'efficacité comparable à celui de leurs homologues canadiens, même si elles ne bénéficient pas des économies inhérentes à la production à pleine capacité. Malgré leur réussite sur ce plan, il est peu probable que la demande limitée sur le marché permettra d'établir une industrie viable de conditionnement secondaire de la volaille dans les Maritimes.

Quant à l'industrie de la transformation des viandes, ses possibilités d'expansion semblent résider dans la création de spécialités gastronomiques et dans l'augmentation de la consommation de produits de la Province dans les foyers des Maritimes. Etant donné les taux d'intérêt élevés ayant cours actuellement et les faibles marges bénéficiaires de l'industrie, il semble peu probable que de nouveaux produits soient mis au point dans un avenir rapproché.

L'apparition de nouveaux produits et la mise en marché de viandes froides dépendent elles aussi de l'évolution de la conjoncture économique. Les nouveaux équipements de transformation coûtent si cher que les

modalités de financement et les conditions du marché doivent vraiment être idéales pour qu'on décide d'investir sur ce plan. En collaborant avec d'autres sociétés tant au Canada qu'à l'étranger, les entreprises de la Province trouveront peut-être les capitaux et les compétences qui leur permettraient de mettre en place de nouvelles installations de transformation.

4.4 Création de nouveaux produits

Au Nouveau-Brunswick, la création d'un fonds pour la recherche et le développement (R et D) dans l'industrie des aliments et boissons profiterait énormément aux entreprises de transformation des viandes et de la volaille. (Voir le chapitre 11.)

Certains établissements possèdent de petits laboratoires, mais dans l'ensemble, tous manquent d'équipement pour mener des recherches en microbiologie ou encore sur les corps gras et les protéines. En instituant un fonds de R et D, on rendrait possibles de telles recherches que les entreprises de la Province pourraient dès lors effectuer sans se charger de lourds frais généraux qu'elles ne seraient de toute façon pas en mesure d'absorber autrement.

L'industrie a besoin de compétences pratiques et de personnel expérimenté dans le domaine des sciences de l'alimentation. La plupart des spécialistes qui travaillent actuellement au Nouveau-Brunswick ont été recrutés dans d'autres provinces ou ne possèdent pas la formation voulue pour exercer leurs fonctions. Nous formulons ailleurs dans le présent document des recommandations concernant l'élaboration d'un programme axé sur les aspects techniques des sciences de l'alimentation, programme qui prévoirait des cours pratiques (à formule coopérative). (Voir le chapitre 14.)

5. L'industrie laitière du Nouveau-Brunswick

5.1 Tendances de la croissance

D'après le Recensement des manufactures, l'industrie laitière du Nouveau-Brunswick regroupe 11 exploitations qui emploient en tout 648 personnes, surtout dans le sud de la Province. La plupart sont de petites entreprises dont l'effectif compte moins de 50 employés (voir l'annexe VI).

Le nombre d'exploitations a grandement diminué depuis 1961 au Nouveau-Brunswick, tout comme dans l'ensemble du Canada. Au pays, le nombre d'entreprises a baissé de 73 p. 100, tandis que dans la Province il est tombé de 77 p. 100. L'époque des petites laiteries ayant des périodes de production limitées axées sur un marché local est révolue. Ce phénomène est attribuable aux frais de distribution, à la montée des coûts de production, aux rabais et aux remises accordés aux détaillants, et à bien d'autres facteurs.

Si l'on considère la valeur des expéditions, la production canadienne a augmenté de 194 p. 100 depuis 1971. Au Nouveau-Brunswick, la croissance a été moins accentuée, le taux s'établissant à 147 p. 100. La croissance démographique moins rapide dans la Province, d'une part, et, d'autre part, la baisse de la production primaire dans la première moitié des années 1970 expliquent cette conjoncture.

On soutient depuis toujours que les entreprises du Nouveau-Brunswick pourraient transformer plus de lait au niveau secondaire qu'elles ne le font actuellement. Chose surprenante, si l'on s'en tient au quotient de la

valeur ajoutée divisée par la production totale, on constate que la valeur ajoutée au produit brut dans la Province est plus élevée que la moyenne canadienne.

Pendant vingt ans, les salaires dans l'industrie laitière ont augmenté plus vite au Nouveau-Brunswick que dans l'ensemble du Canada. A partir de 1971, l'inverse s'est produit, l'accroissement s'établissant à 123 p. 100 et à 89 p. 100 pour le pays et la Province respectivement. Le salaire moyen à l'échelle nationale égalait 17 758 $ et il était donc supérieur au salaire moyen de 14 156 $ versé au Nouveau-Brunswick.

Le taux de productivité au Nouveau-Brunswick se situe entre 75 et 85 p. 100 du taux moyen national. Les principaux facteurs expliquant cette croissance moins rapide sont les suivants: le grand nombre de petites exploitations, des périodes de production moins considérables, des coûts unitaires plus élevés dans les laiteries locales, et le coût du transport, qui est plus important au Nouveau-Brunswick que partout ailleurs. Le lait doit être acheminé à grands frais sur de plus grandes distances entre les producteurs d'une part, et, d'autre part, les établissements de transformation et les consommateurs, qui sont moins nombreux qu'ailleurs.

Comme on pouvait s'y attendre, le nombre d'emplois dans le secteur a diminué lentement mais constamment depuis 1961. La chute a été de l'ordre de 15 p. 100 au cours de la période visée, tandis qu'elle a été de 18,5 p. 100 dans l'ensemble de l'industrie laitière canadienne. Phénomène assez curieux, c'est en 1975 que la situation a été à son meilleur dans la

Province; depuis lors, elle s'est détériorée au point que le taux de décroissance correspond maintenant à peu près au taux moyen qu'a connu le Canada au cours des vingt années considérées.

5.2 Contraintes nationales en matière de mise en marché

Des contraintes nationales s'appliquent à la mise en marché du lait. Il n'existe aucun quota national pour le lait de consommation, mais la production dépend de la demande sur le marché provincial où des quotas sont imposés à chaque producteur. Le lait devant servir à d'autres fins est considéré comme étant du lait "industriel", et des quotas nationaux de partage s'appliquent alors. La politique fédérale prévoit une réduction progressive du quota national de lait industriel, à mesure que diminuera la demande de beurre et de lait en poudre, même si le beurre semble maintenant connaître un regain de popularité auprès des consommateurs.

En août 1980, le Nouveau-Brunswick était autorisé à produire 2,334 millions de kilogrammes de matières grasses, soit 1,33 p. 100 de la production nationale totale s'établissant à 176,1 millions de kilogrammes. Ce pourcentage était nettement inférieur au pourcentage de la population canadienne que représentent les habitants du Nouveau-Brunswick, soit 3 p. 100. Jusqu'à récemment, la production de la Province a toujours été en deçà de son quota, et celle-ci a donc pu se permettre de faire des plans pour combler l'écart. Elle a atteint son quota au cours de 1982, mais étant donné qu'à la même époque il y avait dans le monde un surplus de produits laitiers (soit dans les entrepôts, soit sur le marché), le Canada a été obligé de réduire les quotas de lait industriel chez lui. C'est

Tableau VI

Utilisation du lait entier, au Nouveau-Brunswick
1978 - 1980

Denrée	Utilisation			Pourcentage de la consommation totale		
	1978	1979	1980	1978	1979	1980
	- kilolitres -					
Beurre crémeux	19 748	19 719	17 640	19,0	18,0	15,0
Autres produits manufacturés*	16 713	21 015	29 338	16,1	19,1	25,0
Total - Produits manufacturés	36 461	40 734	46 978	35,1	37,1	40,0
Ventes - Lait de consommation	67 415	60 961	70 496	64,9	62,9	60,0
Total - Ventes des fermes	103 876	109 695	117 474	100,0	100,0	100,0

* Par exemple, crème sûre et fromage

ainsi que le quota de la Province a été abaissé deux fois depuis août dernier; il se situe maintenant à 2,217 millions de kilogrammes de matières grasses.

Au cours des dernières années, les statistiques relatives à la production laitière n'ont pas été encourageantes, ce qui a par suite nui à la croissance de l'industrie de la transformation. Le nombre de fermes et la production ont diminué jusqu'en 1978. En 1976, les revenus des fermes imputables à la vente de lait industriel sont tombés à leur point le plus bas de l'histoire. Depuis lors cependant, les revenus ont constamment été à la hausse.

Récemment, la production et les revenus des producteurs ont augmenté à un rythme soutenu. Entre 1978 et 1980, la quantité totale de lait acheminé vers les entreprises de transformation a augmenté de 10 000 kilolitres, soit un bond de 28,8 p. 100. Mais le réservoir à la disposition de ces dernières est énorme, car la Province achemine actuellement 35 millions de litres vers les établissements québécois de transformation.

5.3 Exportations de lait et perspectives d'avenir dans le domaine de la transformation

À l'heure actuelle, le Nouveau-Brunswick exporte environ 30 p. 100 de sa production laitière totale, soit 35 millions de litres. Le lait est acheminé par camion jusqu'à une usine de transformation installée à Trois-Pistoles, au Québec, où l'on en fait du beurre et du lait en poudre. Cet élément du système de la mise en marché du lait au Nouveau-Brunswick constitue cependant un lien précaire. Les camionneurs sont constamment

harcelés par les représentants du ministère québécois des Transports, et rien ne garantit que l'usine continuera d'acheter le lait du Nouveau-Brunswick; par ailleurs, les frais de transport s'élèvent à 600 000 $ par année.

On a beaucoup parlé d'accroître la capacité de transformation du lait au Nouveau-Brunswick. De nombreux représentants de l'industrie soutiennent cependant qu'un approvisionnement saisonnier de 35 millions de litres ne justifie en rien la construction d'une nouvelle usine de transformation.

Une proposition présentée par la Dairytown Products entraînera la mise en place à Sussex d'une usine dont les producteurs seront les propriétaires; on y fabriquera du lait en poudre et du beurre. Une telle initiative comporte plusieurs avantages. La capacité de transformation de la Province serait accrue, de sorte que celle-ci dépendrait moins d'exportations peu sûres, environ 20 emplois à temps plein seraient créés, la Province n'aurait plus à importer autant de beurre et de lait en poudre, et enfin, la Province fabriquerait deux denrées pour lesquelles les marchés seraient assurés grâce aux garanties d'achat fournies par l'Office de commercialisation du lait.

Les usines de transformation existantes hésitent à appuyer une telle proposition. Elles s'interrogent sur les rapports existant entre l'office de commercialisation du lait du Nouveau-Brunswick et les producteurs propriétaires de la Dairytown, et sur l'avantage que cela pourrait donner à l'office de commercialisation du lait du Nouveau-Brunswick dans ses transactions avec d'autres usines de transformation. Cet avantage serait loin d'être négligeable, étant donné qu'une seule usine recevrait 30 p. 100 de la production de la Province.

Le rôle du ministère du Commerce et du Développement consiste à favoriser une croissance économique satisfaisante, sans tenir compte de l'emplacement des entreprises ni de l'origine des diverses demandes. Ce faisant, le Ministère doit tout de même s'assurer que l'aide accordée par le gouvernement ne nuit pas aux entreprises existantes ni à leurs marchés. Dans ce contexte, le gouvernement est disposé à aider financièrement les entreprises qui cherchent à transformer davantage le lait de la Province pour en tirer des produits ayant une valeur ajoutée supérieure. Il refusera cependant de financer de nouvelles entreprises qui voudraient établir des installations de traitement du lait de consommation, étant donné que les exploitations existantes suffisent déjà à la demande sur ce plan.

Le conflit opposant l'office de commercialisation du lait du Nouveau-Brunswick et les entreprises de transformation existantes au sujet de la répartition des approvisionnements de lait industriel illustre bien la controverse omniprésente dans le système. Il faut instituer un mécanisme pour résoudre toutes ces questions, si l'on veut que l'industrie laitière continue à progresser. Il faut faire plus que soutenir les prix, ce qui n'est en soi qu'une mesure temporaire: l'office de commercialisation du Lait du Nouveau-Brunswick doit assumer ses responsabilités et agir de façon que l'industrie de la transformation alimentaire au Nouveau-Brunswick poursuive sa marche en avant. Nous étudierons ce problème plus en détail dans le chapitre 10 (Le Ministère et l'Industrie des aliments et boissons).

5.4 Création de nouveaux produits

A mesure que l'âge moyen de la population augmente, les goûts typiques des consommateurs et leurs habitudes d'achat changent. Cette observation vaut particulièrement pour l'industrie laitière, car on a, jusqu'à récemment, établi une correspondance entre la jeunesse, d'une part, et, d'autre part, le lait et les produits laitiers. C'est pourquoi la prospérité de l'industrie dépend essentiellement à long terme des études de marchés et de la création de nouveaux produits.

Certaines laiteries de la Province s'efforcent activement de concevoir de nouveaux produits, mais elles sont peu nombreuses et les sommes consacrées à la recherche sont peu considérables. (Nous formulons, au chapitre 11 du présent document, des recommandations dont l'objet est d'encourager les sociétés à entreprendre des travaux de recherche et de développement.) Un domaine où l'on a déjà établi qu'il fallait innover est celui de la présentation du lait dans de petits contenants pour le marché scolaire et pour les consommations en portions unitaires.

5.5 Economie d'énergie

L'industrie laitière dépense beaucoup d'énergie, et le coût de celle-ci constitue un élément sans cesse croissant des frais totaux de transformation. En tant que membre du Groupe de travail bénévole sur les économies d'énergie au sein de l'industrie des aliments et boissons, le Conseil laitier a fixé des objectifs nationaux aux entreprises pour les amener à réduire leur consommation d'énergie. Les membres du groupe s'échangent des renseignements et des connaissances en la matière, et en général, l'industrie a atteint, voire dépassé, les objectifs indiqués.

Quelques laiteries seulement participent à ce programme national au Nouveau-Brunswick. Qui plus est, aucune n'a fait appel à l'aide financière offerte par le gouvernement fédéral, pour payer les travaux de conversion ou de réaménagement devant permettre d'économiser de l'énergie. Dans le chapitre 13 du présent document, nous donnons quelques idées pour mettre en oeuvre des programmes de conservation de l'énergie; il convient par ailleurs d'inciter l'industrie à appuyer les efforts que déploient le Conseil laitier à l'échelle nationale pour favoriser des économies d'énergie.

5.6 Autres possibilités d'expansion

On doute qu'une usine de traitement du lait à très haute température (THT) soit construite dans un avenir immédiat au Nouveau-Brunswick, vu qu'un tel établissement est en place en Nouvelle-Ecosse. Peu importe le lieu d'implantation d'une telle usine, elle devra être en mesure de traiter d'autres produits, tels que des jus de fruits ou du lait aromatisé, de façon à pouvoir réaliser des économies d'échelle. A mesure que l'industrie des pommes prendra de l'expansion dans la Province et que d'autres méthodes de traitement verront le jour, les entreprises de transformation auront avantage à se demander de nouveau s'il ne serait pas rentable d'y installer une usine de traitement à THT. Certaines de ces entreprises s'inquiètent de ce que la mise en marché de lait traité à THT puisse nuire à la vente de lait frais, mais en offrant du lait aromatisé traité à THT et du lait de consommation traité de la même manière et destiné aux régions et aux camps

éloignés, on contribuerait dans l'ensemble à accroître les ventes de cette denrée sous forme liquide. Nous atteindrions ainsi moins rapidement notre quota de lait industriel et nous aurions plus de lait à transformer dans la Province.

6. Les boulangeries

6.1 Tendances de la croissance

Les boulangeries du Nouveau-Brunswick constituent une petite industrie très compétitive et un élément important de l'industrie des aliments et boissons.

Si l'on consulte les données obtenues par Statistique Canada dans son Recensement des manufactures, on constate (voir l'annexe VIII) que 26 entreprises fournissent plus de 700 emplois*. Le nombre d'entreprises a diminué de 56 p. 100 depuis 1961, comparativement à 43 p. 100 pour l'ensemble du Canada. Ce phénomène s'explique du fait que les exploitations plus petites et moins viables ont été absorbées par les plus grosses, qui disposaient de l'infrastructure et des ressources financières nécessaires pour survivre dans un secteur très compétitif.

Bien que le nombre de sociétés ait diminué de façon relativement plus marquée au Nouveau-Brunswick, les statistiques concernant la Province s'apparentent beaucoup aux données correspondantes pour l'ensemble du pays. Dans le secteur des aliments et boissons, le tiers des entreprises au Nouveau-Brunswick sont des boulangeries, ce qui vaut également à l'échelle nationale. Aux deux paliers, les emplois dans les boulangeries représentent le même pourcentage du nombre total d'emplois dans le secteur

* L'annexe VIII est différente du tableau II, car Statistique Canada a tendance à ne pas inclure les petites entreprises dans ses calculs, alors que l'Enquête sur les industries manufacturières du N.-B. en tient compte.

des aliments et boissons, soit 12 p. 100. Tant au Nouveau-Brunswick que dans l'ensemble du Canada, le pourcentage de la valeur ajoutée totale dans le secteur, qui est attribuable aux boulangeries, se situe à près de 8 p. 100. Cependant, un pourcentage plus élevé (6 p. 100) des expéditions totales de produits manufacturés dans la Province est imputable aux boulangeries, ce chiffre étant de 4,4 p. 100 à l'échelle nationale.

Le salaire annuel moyen est de 14 018 $ au Nouveau-Brunswick et de 15 094 $ dans l'ensemble du Canada.

Par suite des efforts de consolidation et de rationalisation dans l'industrie, le nombre d'emplois a diminué de 23 p. 100 au Nouveau-Brunswick depuis 1961, et de 31 p. 100 depuis 1971. L'ensemble du Canada a enregistré des baisses correspondantes de 19,2 p. 100 et de 10,4 p. 100.

Que l'on utilise l'un ou l'autre des critères de mesure de la productivité, on voit que les boulangeries de la Province se situent essentiellement au même niveau que la boulangerie moyenne dans l'ensemble du pays. Il en a toujours été ainsi au cours des vingt dernières années pour lesquelles des données existent.

6.2 Changements survenus dans le secteur des boulangeries

Au cours des dernières années, plusieurs changements importants se sont produits dans les goûts des consommateurs et dans la commercialisation du pain. Ces changements ont beaucoup influé sur le secteur des boulangeries. Parmi eux, mentionnons les suivants:

- On délaisse de plus en plus le pain blanc pour lui préférer le pain de blé entier, les pains cuits selon des recettes de groupes ethniques et le pain fait d'ingrédients "naturels".
- Les chaînes de détaillants exigent de gros rabais pour accepter de vendre les produits de telle ou telle marque.
- Les coûts ont augmenté, notamment le coût de l'énergie et les frais de distribution reliés au coût de l'énergie.
- Les boulangeries des chaînes de détaillants et les boulangeries possédant une concession pour la fabrication de petits pains ont pris de l'expansion aux dépens des petites boulangeries indépendantes et des grosses boulangeries.
- La croissance des marques "maison" pour lesquelles la marge bénéficiaire est moindre, ce qui réduit les profits des boulangeries.
- La consommation de pain a diminué.
- Plus nombreux sont les gens qui font cuire leur propre pain.

Ces facteurs entraîneront sans arrêt des changements structuraux dans l'industrie. Les entreprises indépendantes de dimensions moyennes continueront de subir des pertes à cause des boulangeries plus petites et dynamiques possédant une concession pour la fabrication de petits pains et à cause des rabais accordés qui influent sur les prix fixés par les boulangeries plus grosses et sur leurs marges bénéficiaires. Le fait qu'il n'y ait pas d'association entre les épiceries et les boulangeries de dimensions moyennes et l'incapacité de ces dernières de s'implanter chez les dépanneurs finiront par leur nuire à long terme.

Le marché des produits de boulangerie est bien établi au Nouveau-Brunswick. Sauf quelques exceptions, les ventes ou la consommation de pain n'augmenteraient vraisemblablement pas si de nouveaux venus venaient s'installer sur le marché. C'est pourquoi les boulangeries de tous genres continueront de rivaliser les unes avec les autres pour conserver leur part de ce marché bien établi.

6.3 Possibilités d'expansion

Etant donné tout ce qui précède, les possibilités d'expansion des boulangeries de la Province sont extrêmement minces. Nous décrivons ici quelques voies possibles, mais comme ce sont des mesures à court terme, elles n'influeront pas sur le rajustement qui est en train de se produire dans l'industrie.

- Fabrication par les grosses boulangeries de produits du type, comme les petits pains, en vertu d'une concession. Un produit "dont la recette serait copiée sur celle d'un autre produit à succès" pourrait aider à enrayer l'érosion des ventes, même si ce produit n'entrait pas dans la gamme des produits "frais du jour".
- Acquisition de concessions pour la vente de petits pains. Les boulangeries de gros hésiteront peut-être à s'implanter comme détaillants, mais elles connaissent à fond l'industrie et peuvent donc susciter de nouveaux revenus pour leur plus grand bien économique.
- Création de nouveaux produits. On connaît déjà le succès qu'ont connu au Nouveau-Brunswick certains nouveaux produits, dont le pain arabe et les muffins anglais. En recourant à une promotion appropriée

portant sur ces produits, sur les pains d'origine ethnique et sur les pains confectionnés à partir de recettes gastronomiques, on pourrait accroître les ventes et les profits. Malheureusement, les grosses boulangeries ne pourront produire sur une grande échelle si la demande n'augmente pas sensiblement.

- Ventes à l'exportation. Une entreprise du Nouveau-Brunswick a connu des résultats encourageants en exportant du pain aux États-Unis. Dans ce cas, tout comme dans celui de toute autre entreprise espérant réussir, la qualité est un facteur primordial. Cette entreprise a échoué notamment parce qu'elle n'avait pas les ressources voulues pour fonctionner à perte jusqu'à ce que les ventes atteignent le seuil de rentabilité. Néanmoins, ce marché existe toujours.

- Pains fabriqués à partir de recettes de groupes ethniques. Les chaînes de détaillants importent actuellement du centre du Canada une quantité importante de pain de confection nationale. Le pain est congelé et il est acheminé par camion.

7. Les entreprises de transformation d'aliments divers au Nouveau-Brunswick

7.1 Tendances de la croissance

Le secteur des produits alimentaires divers au Nouveau-Brunswick regroupe les entreprises qui fabriquent tous les produits ne faisant pas l'objet d'une étude distincte dans le présent rapport. Aux fins de notre étude, nous dirons que ce groupe comprend les confiseries, les conserveries et les raffineries de sucre, bien qu'elles soient habituellement considérées à titre individuel et fassent l'objet de rapports distincts chez Statistique Canada.

Ce groupe constitue l'un des éléments les plus importants de toute l'industrie des aliments et boissons. D'après le Recensement des manufactures, il y a au Nouveau-Brunswick 12 entreprises qui emploient entre 1 076 et 1 336 personnes, soit environ 25 p. 100 de la main-d'oeuvre de l'industrie (annexe IX). Les petites sociétés représentent un tiers de toutes les entreprises. Quatre maisons offrent la majeure partie des emplois dans le groupe, à savoir 85 p. 100.

Il est difficile de formuler des observations générales au sujet des entreprises du groupe. Disons d'abord qu'aucune statistique n'est publiée sur les raffineries de sucre, les conserveries et les confiseries, en raison des règlements de Statistique Canada portant sur la confidentialité. Ensuite, l'échantillonnage est si petit (13 entreprises, dans les registres du Ministère, et 7, chez Statistique Canada) que le rendement d'un seul établissement peut fausser toutes les observations au

sujet des tendances. Enfin, comme les entreprises fabriquent une gamme variée de produits, il est difficile de tirer des conclusions générales sur les marchés, la valeur ajoutée et la productivité.

Compte tenu de ce qui précède, nous pouvons tout de même formuler quelques observations sur l'industrie des produits alimentaires divers. (Nous rappelons au lecteur que, dans ses calculs, Statistique Canada ne tient pas compte des confiseries, ni des raffineries de sucre, ni des conserveries, en raison des exigences en matière de confidentialité énoncées dans la Loi sur la statistique.)

Des signes encourageants de croissance se sont manifestés dans le groupe, notamment en ce qui concerne le nombre d'entreprises et d'emplois créés (annexe X). Depuis 1971, le nombre des entreprises au Canada a augmenté de 8 p. 100, tandis qu'il a baissé au Nouveau-Brunswick; cependant, il a été à la hausse au cours des trois dernières années.

De 1971 à 1979, le taux de croissance de la valeur des expéditions a été de 199 p. 100 au Canada, et de 114 p. 100 dans la Province. Fait intéressant, le taux de croissance au Nouveau-Brunswick a augmenté depuis 1975, au point qu'il correspond maintenant au taux national de 67 p. 100.

La valeur ajoutée aux produits alimentaires divers est plus considérable que dans n'importe quel autre secteur de l'industrie. En 1979, le taux de la valeur ajoutée se situait entre 37 et 41 p. 100.

Depuis 1971, les salaires ont monté un peu plus rapidement au Nouveau-Brunswick qu'ailleurs, mais il demeure que le salaire moyen dans la Province est nettement inférieur à ce qu'il est dans l'ensemble du Canada: 12 126 $ comparativement à 16 735 $.

7.2 Recherche et développement (Création de nouveaux produits)

Si l'on excepte les produits marinés mis en pot et les spécialités gastronomiques acadiennes mises en conserve, les entreprises fabriquant des produits alimentaires divers ont une caractéristique en commun: elles traitent des produits bruts venant d'en dehors de la Province. Les produits alimentaires divers peuvent être fabriqués (et ils le sont effectivement) ailleurs au pays, mais on les confectionne aujourd'hui au Nouveau-Brunswick parce qu'un entrepreneur a conclu un jour qu'il y avait une demande (ou un marché) et que ces produits pouvaient tout aussi bien être faits ici qu'ailleurs.

Le secteur des produits alimentaires divers est le seul à prendre de l'expansion, quelle que soit la région considérée au Canada. Il en est de même au Nouveau-Brunswick. Quatre des douze entreprises de la Province n'existaient pas il y a dix ans.

Il est difficile de définir précisément les raisons de cette croissance. En fait, si le gouvernement en avait découvert la recette, il l'aurait appliquée dans bien d'autres secteurs de l'industrie manufacturière. Nous pouvons tout simplement résumer ce qui s'est passé: un entrepreneur a eu l'idée d'offrir un nouveau produit sur le marché; grâce à une formule de qualité, à un plan de commercialisation et à des capitaux à risque, il a pu faire valoir son idée et il a réussi.

Un des objectifs du ministère du Commerce et du Développement consiste à aider le plus d'entrepreneurs possible à atteindre le stade de la production. C'est pourquoi le gouvernement offre toute une gamme de

programmes pour fournir aux nouvelles entreprises de l'aide financière, mais aussi des conseils sur la mise au point des produits et sur la mise en marché.

Il faut que nous repensions la façon dont nous aidons ainsi les entreprises, notamment en ce qui concerne les travaux de recherche et de développement devant déboucher sur la création de nouveaux produits. Nous devons aussi coordonner nos efforts sur ce plan. L'infrastructure, c'est-à-dire les installations et les programmes, est déjà en place. Nombreux sont les cas au Nouveau-Brunswick où la recherche et le développement ont stimulé la croissance et favorisé l'apparition de nouveaux produits.

Il est possible de surmonter les obstacles qui nous empêchent de pousser plus loin les travaux de recherche et de développement. Parmi ces obstacles, mentionnons les suivants:

- L'industrie ne reçonnaît pas assez l'importance de mener de tels travaux.
- L'industrie n'est pas assez au courant des programmes et des services offerts dans les Maritimes.
- Les entreprises des Maritimes ont de la difficulté à profiter de certains programmes en raison des règlements intégrés à ces derniers.
- Le coût des travaux de développement.
- Les travaux de recherche et de développement dans l'industrie des aliments et boissons ne se font pas sous la gouverne d'une autorité centrale coordonnatrice.

Le succès de l'industrie des aliments et boissons dépend à long terme de la recherche et du développement. Et cette observation vaut particulièrement pour les entreprises fabriquant des produits alimentaires divers.

8. L'industrie des aliments congelés au Nouveau-Brunswick

8.1 McCain Foods

A l'échelon provincial, le fonctionnement de l'industrie des aliments congelés est assujetti à une seule entreprise, car McCain Foods Limited utilise les services d'un personnel variant de 1 100 à 1 700 employés répartis dans ses deux usines du Nouveau-Brunswick. Cela correspond environ à 30 p. 100 de la main-d'oeuvre globale de l'industrie provinciale des aliments et boissons. Il s'agit en fait d'une entreprise d'envergure internationale, regroupant 12 succursales et 13 usines de transformation réparties dans 3 provinces et 7 pays. Afin de mieux situer le niveau des transactions de McCain, il suffit de mentionner que sa capacité mondiale de traitement de la pomme de terre s'établit à 328 000 livres par heure.

Il faut être réaliste et admettre que notre stratégie visant l'industrie des aliments et boissons serait peu utile à une entreprise aussi prospère possédant autant d'expérience. Cependant, le gouvernement provincial s'est vu en mesure de lui offrir une aide financière, sous la forme de prêts directs destinés à la mise en place d'installations de transformation.

Il est peu vraisemblable que le succès de McCain se reproduise sur une telle échelle dans la Province. Cette entreprise a commencé à produire à la fin des années 1950, à l'époque où l'industrie des aliments congelés faisait ses premiers pas. Son implantation au Nouveau-Brunswick lui a permis de capitaliser sur une source sous-développée de produits encore à

l'état brut, et elle a grandi par étapes, grâce à de savantes techniques de mise en marché, à sa productivité élevée et à son désir de livrer des denrées de haute qualité.

Le succès de la firme s'amplifie, mais il prend sa source dans des campagnes nationales et internationales bien au-delà des moyens de la plupart des entreprises de la Province. Si ces dernières tentaient de s'implanter à l'égal de McCain, elles adopteraient sans doute une "philosophie" analogue (mise en marché convaincante, qualité supérieure, productivité stable, encadrement professionnel qualifié), plutôt que de recourir à de vastes campagnes de vente.

8.2 Obstacles

Un certain nombre d'obstacles empêchent l'industrie des aliments congelés de prendre de l'expansion, et ils gêneraient tout particulièrement tout nouveau venu qui tenterait de s'implanter dans ce secteur. Mentionnons notamment les suivants:

- une production primaire insuffisante;
- les coûts prohibitifs d'une nouvelle usine et de son équipement;
- la nécessité d'offrir une gamme complète de produits;
- la nécessité d'utiliser davantage les usines.

Toute nouvelle usine devrait vraisemblablement être conçue en fonction d'une production multiforme, de façon qu'elle puisse être utilisée davantage et permettre ainsi les économies d'échelle nécessaires. Une telle installation devrait confectionner un produit dit "de soutien" pour

assurer sa viabilité financière. Parallèlement, il faudrait que l'usine fabrique d'autres produits de façon à utiliser ses ressources au maximum et à augmenter sa gamme de produits.

Quels que soient les plans visant à augmenter la production d'aliments congelés au Nouveau-Brunswick, ils résulteront vraisemblablement d'un accord entre les producteurs et les entreprises de transformation.

On a tenté d'encourager la transformation des haricots dans le comté de Kent, et ces efforts ont suscité assez d'intérêt pour qu'on envisage de faire des essais et de cultiver 550 acres au cours de 1983. On prévoit que toute nouvelle tentative en vue d'augmenter la production primaire destinée aux entreprises de transformation aura pour base les ressources du comté de Kent.

Une deuxième façon d'atteindre une production primaire suffisante serait d'encourager l'élargissement du marché de produits frais de consommation domestique. Certains signes portent à croire que le marché local des produits frais a atteint le point de saturation. Les marchés d'exportation, s'ils s'établissent, pourraient entraîner une augmentation progressive de la production. Une telle croissance pourrait se produire, même si l'on décidait de ne pas implanter des nouvelles usines de transformation, étant donné, qu'elle ne dépendrait pas d'une telle décision.

8.3 Possibilités d'expansion

Dans le passé, on a connu du succès en se servant du système portatif IQF à Moncton pour traiter les bleuets. Seuls les producteurs de bleuets ont participé à cette initiative, mais les possibililités sont tout aussi intéressantes pour les producteurs de fraises. La valeur ajoutée à ce produit est minime, et peu d'emplois sont créés de ce fait, mais on peut espérer que les efforts déployés dans ce domaine aboutiront à une plus grande capacité de transformation et à un accroissement de la production primaire. Quatre entreprises ont déjà établi dans la Province des installations de production sur une grande échelle ou de transformation,et l'avenir s'annonce bien.

Le fait que McCain Foods ait établi une exploitation de traitement de jus d'orange confirme notre thèse selon laquelle les produits importés à l'état brut ont de plus en plus d'importance dans le secteur de la transformation.

9. L'industrie des boissons

9.1 Tendances de la croissance

Les entreprises productrices de boissons au Nouveau-Brunswick et au Canada constituent un élément important de l'industrie alimentaire en général. Depuis 1971, le nombre de ces sociétés a diminué de 39 p. 100 à l'échelon national, mais de 45 p. 100 dans la Province. Toutefois, le nombre total d'emplois a augmenté au point que les onze entreprises existantes comptent en tout plus de 650 travailleurs répartis un peu partout dans la Province (annexe XII).

A l'échelon provincial, la valeur des expéditions a augmenté de 212 p. 100, ce qui est nettement supérieur au taux de croissance national de 147 p. 100 au cours des dix années considérées. La valeur ajoutée s'est elle aussi accrue à un rythme plus élevé dans la Province jusqu'en 1978, mais elle a ensuite fléchi.

Cette chute s'explique peut-être par une distortion des données recueillies, attribuable au fait que les enquêtes ont porté sur peu d'entreprises.

Le fléchissement des données sur le plan national a influé sur les chiffres concernant la productivité. En règle générale, la productivité a été moindre au Nouveau-Brunswick, mais encore là, le fait est en grande partie attribuable aux périodes de production moins considérables des embouteilleurs locaux et au prix élevé du transport, les produits devant être acheminés sur de grandes distances.

Depuis 1971, au Nouveau-Brunswick, les salaires ont augmenté beaucoup plus rapidement que dans l'ensemble du Canada, en dépit du fait que le salaire national moyen s'établisse à 18 607 $ au regard de 15 655 $ au Nouveau-Brunswick. Contrairement à ce qui s'est passé dans d'autres industries du secteur de l'alimentation, l'emploi a connu de l'essor dans l'industrie des boissons, dans la Province. Le taux d'accroissement a été de 13,8 p. 100 au cours des 10 années visées, tandis qu'il s'est fixé à 7,9 p. 100 dans l'ensemble du pays. Par ailleurs, les petites, grandes et moyennes entreprises se partagent assez également le nombre d'emplois, bien qu'une grande compagnie emploie à elle seule 40 p. 100 de tous les travailleurs du secteur.

9.2 Autonomie de l'industrie

Comme ils font partie de grandes sociétés nationales ou qu'ils détiennent des concessions de maisons internationales connues, les embouteilleurs du Nouveau-Brunswick sont autonomes, en règle générale. La publicité et la mise en marché sont le plus souvent l'oeuvre du siège social, et les connaissances techniques relatives à l'usine et au matériel, si elles ne sont pas fournies par la maison mère, proviennent d'ordinaire des fournisseurs d'équipement et des maisons accordant les concessions.

Il en résulte une certaine autonomie ou indépendance, relativement propre à cette industrie.

S'il y a lieu, le Ministère peut exercer une influence non négligeable en faveur des entreprises, devant la la Société des Alcools du Nouveau-Brunswick. Le ministère s'est ainsi penché sur des problèmes tels

que la vente de la bière froide en cannette, qui aurait pu nuire aux brasseurs et aux embouteilleurs de la Province. (La bière en cannette n'est pas produite au Nouveau-Brunswick, et les fournisseurs actuels de bière en bouteille subiraient des pertes si les ventes de celle-ci fléchissaient.)

La vitalité de cette industrie est primordiale pour l'économie de la Province. Aucun ingrédient local n'entre dans la fabrication des boissons produites au Nouveau-Brunswick, mais la survie de plusieurs embouteilleurs et verriers dépend directement de l'industrie des boissons de la Province.

9.3 Possibilités d'exportation

Le succès des produits de la Moosehead Brewery aux Etats-Unis a fait sensation dans l'industrie canadienne du brassage. Parmi les bières importées aux Etats-Unis, celle produite par cette brasserie se classe au deuxième rang, pour ce qui est des chiffres de vente, et c'est pourquoi l'entreprise a dû agrandir plusieurs fois son usine de Saint-Jean pour répondre à la demande sans cesse croissante.

De façon plus modeste, une compagnie s'emploie de même à promouvoir la vente du vin en Nouvelle-Angleterre.

Il est peu probable que d'autres entreprises suivent cette voie. Labatt's, par l'intermédiaire de la Oland Brewery au Nouveau-Brunswick, doit rivaliser, pour l'exportation, avec des marques plus connues provenant de certaines villes du Canada central. Les eaux gazeuses sont embouteillées sous licence. Etant donné par ailleurs la charge supplémentaire que représentent les frais de transport, les possibilités

d'exportation des eaux gazeuses sont presque inexistantes. La production restreinte et l'absence d'une marque propre à Acadia Distillers compliqueraient tout plan de promotion qui aurait pour objet l'exportation des eaux gazeuses.

10. Le Ministère et l'Industrie des aliments et boissons

Le présent chapitre porte sur trois thèmes relatifs au rôle du Ministère dans l'industrie des aliments et boissons: les services que nous offrons déjà, la multitude de services assurés par le gouvernement en général, et enfin, les rapports entre les producteurs, les entreprises de transformation et notre Ministère.

10.1 Programmes et services actuellement offerts par le Ministère

Le ministère du Commerce et du Développement mène plusieurs programmes qui ont aidé l'industrie des aliments et boissons à se développer. Nous donnons ci-après quelques précisions à leur sujet.

Aide financière - Le Ministère offre des stimulants financiers au secteur privé pour favoriser l'implantation de nouvelles usines, ainsi que l'expansion ou la modernisation des installations existantes. C'est ainsi que le Ministère consent des prêts, fournit des cautions ou souscrit au capital-actions des entreprises. Les petites entreprises peuvent dans bien des cas profiter du Programme d'aide financière à la petite entreprise (P.A.F.P.E.). Dans le cadre de ce programme, les nouvelles entreprises de fabrication peuvent obtenir des octrois maximums de 75 000 $, tandis que les propriétaires d'usines existantes peuvent bénéficier de prêts semblables d'au plus 45 000 $ pour agrandir ou moderniser leurs installations.

Aide technique - En recourant à son propre personnel et à des experts-conseils du secteur privé, le Ministère donne des conseils techniques aux petites et moyennes entreprises. Les conseils portent sur toute une gamme de sujets: amélioration de l'aménagement de l'usine, types de machines à employer et endroits où se les procurer, amélioration des produits, cours et missions techniques, productivité, présentation esthétique des produits, emballage.

Aide pour la mise en marché - Le Ministère donne conseils et appui en matière de mise en marché aux entreprises du secteur des aliments et boissons. L'aide ainsi fournie peut prendre les formes suivantes: rapports sur les marchés, aide pour promouvoir les produits sur les marchés étrangers ou nationaux, élaboration de plans de commercialisation, et accords de partage des coûts pour alléger le fardeau financier que suppose la mise à exécution d'un plan de commercialisation.

Soutien - Le ministère du Commerce et du Développement appuie l'industrie et s'efforce de défendre ses intérêts et de faire valoir ses points de vue auprès des organismes gouvernementaux et privés dont l'activité la touche.

Les entreprises du secteur de l'alimentation ont souvent eu recours aux programmes et aux services du Ministère, et il continuera d'en être ainsi après la mise en application de la présente stratégie. Les programmes en question sont souples, ce qui permet à la Province de donner rapidement suite aux propositions des entreprises et d'assister celles-ci de diverses façons.

L'an dernier par exemple, ces programmes ont entraîné la création de nouvelles entreprises et de nouveaux produits dans les domaines de la viande et des spécialités gastronomiques, ils ont permis à des sociétés qui avaient participé à des expositions commerciales d'obtenir des commandes importantes, et grâce à eux, des employés ont pu suivre des cours techniques sur la production du boeuf en boîte, sur le fonctionnement d'une fabrique d'aliments pour animaux et sur le raffinage du sucre. En outre, plusieurs entreprises ont pu, grâce aux programmes susmentionnés, améliorer leurs emballages et leurs étiquettes, ce qui leur a valu d'être mieux connues et d'accroître leurs ventes.

Le Programme d'aide à la mise en marché a été particulièrement efficace. Dans l'avenir, on se souciera davantage de la façon dont le programme est appliqué, mais comme les éléments essentiels de ce dernier ont produit les résultats escomptés, il se poursuivra.

De nouvelles initiatives seront prises par suite de l'élaboration de la présente stratégie. Nous en parlons plus en détail dans le chapitre 13, qui résume en fait notre rapport.

10.2 Présentation des programmes gouvernementaux

Tant au Nouveau-Brunswick qu'ailleurs, le gouvernement s'efforce constamment de concevoir ou de modifier des programmes de façon à favoriser le développement industriel. Le nombre de programmes, le nombre de ministères et les divers paliers de gouvernement qui interviennent, voilà autant de facteurs qui expliquent peut-être pourquoi les entreprises ont souvent de la difficulté à savoir quels programmes sont à leur disposition

et à quel organisme il leur faudrait s'adresser pour obtenir de l'aide. Les observations faites au sujet de l'aide gouvernementale mettent fréquemment en lumière les lacunes suivantes:

- Les entreprises ne connaissent pas tous les programmes d'aide existants.
- Elles ne savent pas exactement à quel ministère ou à quel palier de gouvernement il faut s'adresser.
- Elles finissent par ne plus s'y retrouver quand deux organismes ou plus s'occupent d'un même dossier.
- Il y a dédoublement des services et des intervenants dans un même ministère ou à un même palier de gouvernement.

Il convient d'ajouter, pour être juste, que ces critiques ne sont pas particulières à un secteur et qu'elles sont formulées de temps à autre à la faveur de discussions portant sur les services gouvernementaux. C'est la nature même de notre système fédéral de gouvernement qui donne lieu à bon nombre de ces observations.

Le Ministère apportera certaines modifications à ses programmes de développement afin de remédier, tout au moins en partie, aux lacunes susmentionnées.

Le Ministère publiera d'abord une brochure expliquant clairement et simplement les genres de programmes et de services qui sont offerts à l'industrie des aliments et boissons. La brochure parlera surtout de la façon d'exploiter les possibilités offertes et de résoudre les problèmes, au lieu d'insister sur le titre des programmes, sur les organismes de financement et sur les structures.

Les tableaux suivants montrent toute la gamme de services que le gouvernement offre à l'industrie des aliments et boissons. Les titres de programme, les abréviations et les numéros figurant en haut de chaque tableau varient. Les fonds proviennent des deux paliers de gouvernement, et cela se fait parfois dans le cadre d'une formule conjointe de financement.

Il serait beaucoup plus facile de promouvoir ces services en tant qu'éléments de nos efforts de développement, même si les programmes correspondants de financement sont dirigés par le gouvernement fédéral. Certes, les hommes d'affaires savent que les gouvernements aident l'industrie à payer les frais inhérents aux efforts déployés pour économiser de l'énergie; cependant, ils se rappellent moins facilement les noms des cinq programmes de conservation de l'énergie et ils ignorent souvent quels organismes fédéraux ou provinciaux les financent.

Par ailleurs, le plan insistera aussi sur le fait que le personnel ministériel est en mesure de fournir de l'information sur chaque programme gouvernemental offert au secteur. Ainsi, qu'elles s'adressent au ministère directement ou par l'intermédiaire de leur Commissaire régional à l'industrie, les entreprises de transformation sauront qu'à l'issue de leurs démarches, elles recevront une réponse rapide ou de l'aide, ou qu'elles seront dirigées vers une autorité compétente, selon le cas.

Tableau VII
AIDE GOUVERNEMENTALE ACCORDÉE À L'INDUSTRIE DES ALIMENTS ET BOISSONS - I

PROGRAMMES	PARI (CNR)	PGMP (IC/CD)	Commerce et développement	Agriculture Canada	SCT (IC)	Bulletin sur les nouveaux produits (IC)	PDIR - (MEER/IC)	BFD	Prêts aux petites entreprises/IC	CRP
SERVICES										
MISE AU POINT DE NOUVEAUX PRODUITS										
a. Définir de nouveaux produits		X	X				X			
b. Mise au point des produits - Coûts		X	X				X			
c. Subventions pour la conception des produits		X	X				X			
d. Recherche appliquée à long terme	X			X			X			
e. Études techniques et résolution de problèmes	X		X	X						
f. Planification de la production		X								
g. Conseils en cas de crise	X		X	X	X					
h. Information relative aux nouveaux produits						X				
i. Mise au point de produits protéiques, oléagineux et féculents				X						

Tableau VII (suite)
AIDE GOUVERNEMENTALE ACCORDÉE À L'INDUSTRIE DES ALIMENTS ET BOISSONS - I

	PARI (CNR)	PGMP (IC/CD)	Commerce et développement	Agriculture Canada	SCT (IC)	Bulletin sur les nouveaux produits (IC)	PDIR - (MEER/IC)	BFD	Prêts aux petites entreprises/IC	CRP
AIDE FINANCIÈRE/AIDE À LA PRODUCTION										
j. Aménagement/conception des installations	X		X							
k. Agrandissement des installations: aide financière, subvention, prêts-subventions			X				X			
l. Prêts			X					X	X	
m. Garanties de prêts, assurance			X				X			
n. Fonds pour la création de nouvelles cultures				X						
o. Service consultatif pour la répartition physique							X			

AIDE GOUVERNEMENTALE ACCORDÉE À L'INDUSTRIE DES ALIMENTS ET BOISSONS - II

PROGRAMMES	PARI (CNR)	Commerce et développement	Agriculture Canada	PDIR - (MEER/IC)	CRP	PGMP (IC/CD)
SERVICES						
AIDE À LA MISE EN MARCHÉ						
a. Élaboration et exécution des plans de mise en marché		X		X		X
b. Promotion commerciale		X		X		
c. Mise en marché (Secteur public)		X				
d. Facturation à l'étranger, acheteurs sur place, consortiums d'exportation, expansion soutenue des marchés				X		
e. Initiatives spéciales		X		X		
AMÉLIORATION DES PRODUITS EXISTANTS						
f. Redessiner les emballages		X	X			
g. Produits, procédés améliorés	X	X	X	X	X	
h. Subventions pour la conception et la mise au point des produits		X		X		

AIDE GOUVERNEMENTALE ACCORDÉE À L'INDUSTRIE DES ALIMENTS ET BOISSONS - III

PROGRAMMES / SERVICES	PDIR - (DREE/IC)	PARI (CNR)	Commerce et développement	BFD	CRP	Programme national de vérification du rendement énergétique (EMR)	PCRP/EMR	Programme de démonstration Canada/N.-B.	AECIP (EMR)	SCPE	ARMTC	CCEI	Service d'information technique - EMR	ERDAF Agriculture Canada
CONSERVATION DE L'ÉNERGIE														
a. Examen portant sur la consommation d'énergie					x	x								
b. Conseils techniques					x								x	
c. Experts-conseils						x								
d. Aide - Conservation et conversion							x	x	x					
e. Travaux de recherche et de développement														x
FORMATION ET PERFECTIONNEMENT														
f. Formation des cadres			x	x						x	x			
g. Cours de courte durée/Formation technique			x									x		
h. Missions techniques			x											

AIDE GOUVERNEMENTALE ACCORDÉE À L'INDUSTRIE DES ALIMENTS ET BOISSONS - III

	PDIR (MEER/IC)	PARI (CNR)	Commerce et développement	BFD	CRP	Programme national de vérification du rendement énergétique (EMR)	PCRP/EMR	Programme de démonstration Canada/N.-B.	AECIP (EMR)	SCPE	ARMTC	CCEI	Service d'information technique - EMR	ERDAF Agriculture Canada
i. Études sur la productivité	X		X											
j. Programmes pour apprentis (Étudiants du premier cycle)		X												
CONSEILS EN GESTION														
k. Conseils en gestion			X							X				

Liste de sigles

Sigle	Désignation
	Programme d'expansion des entreprises, relevant du ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce
	Ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce
PARI	Programme d'aide à la recherche industrielle, relevant du Conseil national de recherches
CNR	Conseil national de recherches
PGMP	Programme de gestion de la mise au point des produits, relevant à la fois du ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce et du ministère provincial du Commerce et du Développement
CD	Ministère provincial du Commerce et du Développement
SIT	Service d'information technique, relevant du Conseil national de recherches
SCT	Service consultatif technique, relevant du ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce
	Loi sur les subventions au développement régional, administrée par le ministère fédéral de l'Expansion économique régionale
BFD	Banque fédérale de développement
CRP	Conseil provincial de la recherche et de la productivité
	Division de l'industrie de l'alimentation dans le Programme de développement des marchés d'exportation, qui est administré par le ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce
EMR	Ministère fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources
PCRP	Programme canadien de remplacement du pétrole
AECIP	Programme d'investissement dans les économies d'énergie des provinces atlantiques
SCPE	Service de consultation pour petites entreprises, subventionné et administré par la Banque fédérale de développement

ARMTC	Centre de formation à la gestion de la Région Atlantique, subventionné et administré par les quatre provinces Maritimes
CCEI	Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration
ERDAF	Recherche et développement en matière énergétique, dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation
PDIR	Programme de développement industriel et régional
MEER/IC	Ministère de l'Expansion économique régionale et ministère de l'Industrie et du Commerce

Ces mesures mises à part, le gouvernement constituera deux comités qui seront chargés de coordonner les efforts de développement. Le premier est un comité mixte de planification qui comprendra des représentants du ministère de l'Agriculture et du Développement rural et du ministère du Commerce et du Développement. Beaucoup de programmes gouvernementaux visant l'industrie agro-alimentaire intéressent les deux ministères à la fois. Il existe aussi de nombreux domaines où la ligne de démarcation entre la juridiction de l'un et celle de l'autre n'est pas clairement définie. Le gouvernement a donc créé le comité de planification pour pouvoir mieux coordonner ses initiatives ayant pour objet le développement du secteur agro-alimentaire.

Par ailleurs, le gouvernement mettra sur pied un comité intraministériel qui comprendra des personnes travaillant de concert avec l'industrie alimentaire et des personnes qui ont des intérêts permanents dans les entreprises appartenant au secteur des aliments et boissons. Des représentants des divisions suivantes feraient notamment partie du Comité: Mise au point des projets, Petite entreprise, Nouvelles entreprises, et Planification. Le Comité se réunirait de temps à autre pour passer en revue les rapports qu'il entretient avec l'industrie des aliments et boissons et pour analyser ses perspectives d'expansion. D'autres personnes seraient appelées à siéger au Comité, selon les besoins.

Un dernier mot au sujet des programmes gouvernementaux. En sa qualité de défenseur de l'industrie au sein du gouvernement, le ministère du Commerce et du Développement veut que les programmes de l'Etat répondent efficacement aux besoins de l'industrie. C'est pourquoi le Ministère s'efforcera de traiter rapidement les demandes relevant de sa compétence. Mais, il faut bien le dire, tous les ministères et organismes n'ont pas le même souci. Les hommes d'affaires se plaignent à bon droit que les critères à respecter pour profiter de certains programmes ne tiennent pas compte des conditions existant dans les Maritimes; ils dénoncent aussi les longs délais d'approbation et les règlements compliqués d'admissibilité s'appliquant dans bien des cas.

Dans le passé, le Ministère a fait valoir tous ces arguments auprès des services visés et il continuera de le faire. Notre but est de rationaliser ces programmes au maximum en éliminant le plus de formalités administratives possible. Ce ne sera qu'en nous renseignant sur les divers cas à mesure qu'ils se présenteront et en continuant de faire des démarches auprès des services intéressés que nous pourrons améliorer la gestion des programmes.

10.3 Les rapports existant entre les producteurs, les entreprises de transformation et le Ministère

On n'a pas accordé assez d'attention aux rapports qu'entretiennent entre eux les producteurs et les entreprises de transformation, ni à l'influence que ces rapports exercent sur la croissance de l'industrie. Il

est juste de dire que la méfiance et les soupçons ont envahi tout le système et que cela nuit souvent à la croissance de l'industrie des aliments et boissons.

Le juge W.W. Leach a mis ce problème en évidence, dans le cadre des travaux d'une commission royale d'enquête en Ontario. Son mandat était d'examiner la pratique consistant à accorder des remises et des rabais dans l'industrie, mais il a cru bon d'inclure un chapitre sur le manque de coopération entre les principales parties intéressées dans l'industrie. Le juge Leach écrit:

> "Bien que les producteurs, les entreprises de transformation, les grossistes et les détaillants dépendent tous les uns des autres pour réussir dans l'industrie de l'alimentation, ils semblent se traiter mutuellement comme des adversaires... On peut s'attendre à ce que les acheteurs et les vendeurs ne partagent pas toujours la même opinion, mais les faits révèlent que l'animosité sévit ailleurs également... La Fédération (des agriculteurs) n'est pas convaincue que les intéressés se fassent vraiment concurrence au chapitre des prix... Selon les fabricants de produits d'épicerie, ... les chaînes de magasins, avec leur pouvoir d'achat, intimident peut-être les fournisseurs... Bon nombre de petits détaillants ne comprennent pas très bien le système des rabais... Nombreux... sont ceux qui n'acceptent pas les offices de commercialisation et selon qui ces derniers sont à l'origin[5] d'une augmentation des prix de produits agricoles réglementés... [5a]

La Commission a recommandé qu'un mécanisme soit créé "où les diverses parties intéressées de l'industrie de l'alimentation pourraient se rencontrer dans un climat favorable pour résoudre les problèmes se faisant jour dans le secteur"[6].

M. George Fleischmann, président des Grocery Products Manufacturers of Canada, a récemment exprimé des opinions semblables. Il déclarait notamment ce qui suit: "Les divers secteurs de l'industrie de l'alimentation, à savoir les cultivateurs, les grossistes, les détaillants et le gouvernement, doivent se consulter davantage et mieux coordonner leurs efforts. Ainsi, les cultivateurs devraient avoir des revenus acceptables, mais il importe de consulter les autres secteurs de l'industrie afin d'établir la formule à adopter pour les protéger. Il arrive qu'une seule des parties intéressées prenne des décisions sans se soucier des effets secondaires qu'elles risquent d'avoir[7]."

Les hommes d'affaires de la Province ont émis des opinions analogues pendant les entretiens que nous avons eus avec eux pour préparer la rédaction du présent document. C'est en raison des frictions perpétuelles dont de telles réflexions témoignent que nous proposons la création d'un bureau de concertation pour l'industrie des aliments et boissons du Nouveau-Brunswick. Il faudrait adopter une structure souple qui permettrait d'étudier efficacement un certain nombre de questions:

- La coopération entre les producteurs et les entreprises de transformation.
- La nécessité d'élaborer des plans conjoints dans l'industrie.
- Redéfinir le rôle que peuvent jouer les offices de commercialisation pour assurer une croissance soutenue (ils doivent faire plus que réglementer les prix et l'offre).

- Les chaînes de détaillants, les rabais et les entreprises de transformation alimentaire.
- La création de nouvelles cultures.
- La mise en place de nouvelles installations de transformation.
- La formation et le perfectionnement des travailleurs de l'industrie.
- Le recours aux centres de recherches.

11. Les possibilités en matière de recherche et de développement

11.1 La recherche et le développement - Une nécessité

L'industrie des aliments et boissons du Nouveau-Brunswick doit innover, si elle veut croître au cours de la prochaine décennie. Au cours des entretiens que nous avons menés pour préparer la présente stratégie, un même thème est revenu constamment: l'"importance de la recherche et du développement". Les recherches doivent aboutir à la création de nouveaux produits qui soient de la plus haute qualité, tout comme les produits existants.

Il nous faut de nouveaux produits. Une grande entreprise du Nouveau-Brunswick a estimé que 23 p. 100 de toutes ses ventes sont imputables à des produits ayant été conçus au cours des 10 années précédentes. Ces ventes lui ont uniquement permis de conserver son rythme normal de croissance. Pour donner une idée de l'ampleur des efforts de développement déployés dans ce domaine, disons simplement qu'au cours des années 1970, 53 000 nouveaux produits alimentaires ont été introduits sur le marché nord-américain, soit 14 par jour en moyenne.

Le succès d'un produit dépend en grande partie des techniques d'emballage employées pour le présenter. Les qualités pratiques, le coût, la durée de conservation d'un produit avant la vente et l'aspect extérieur, voilà autant d'éléments importants à prendre en considération dans la mise au point d'un nouvel emballage. Toute entreprise doit donc tenir compte de cette dimension dans l'élaboration de ses plans de recherche et de développement.

Il faut mener des travaux de recherche et de développement pour garantir que les produits de la Province seront de la plus haute qualité. Quiconque offre des produits d'une qualité douteuse ou inégale s'expose au pire, car une telle pratique risque de lui faire perdre des ventes, de le placer dans des situations où ses produits lui seront retournés, ou encore de compromettre sa réputation. Il faut parfois des années pour se débarrasser d'une mauvaise réputation ainsi acquise.

Il est important d'innover, mais les concurrents ont vite fait de copier toute nouvelle recette ou formule. En général, une entreprise conservera ou accroîtra sa part du marché en offrant des produits de haute qualité, c'est-à-dire des produits valables offerts à des prix intéressants. Dans ses plans de recherche et de développement, une entreprise aura donc avantage à chercher des moyens de capitaliser sur ses points forts, notamment en améliorant les produits qu'elle offre déjà sur le marché.

Un troisième élément qui est gage de succès se rapporte directement à la recherche et à l'étude du marché. Plusieurs entreprises de la Province ont opté pour la spécialisation pour se faire une place sur le marché et pour s'extraire un peu plus des domaines très compétitifs offrant de faibles marges bénéficiaires. Peu importe qu'il se soit agi d'une spécialisation à l'échelle nationale ou régionale, ces entreprises ont prospéré parce qu'elles ont su choisir un produit spécialisé se vendant bien.

11.2 La recherche et le développement aujourd'hui

Les travaux de recherche et de développement dans l'industrie se font petit à petit et de façon peu systématique. Au Nouveau-Brunswick, quelques grandes entreprises ont mis sur pied des programmes permanents de recherches. Elles y affectent du personnel à temps plein, elles disposent de laboratoires et elles font appel à des experts-conseils, au besoin.

Une deuxième catégorie d'entreprises inclut celles qui ont de petits laboratoires dont elles se servent surtout pour le contrôle de la qualité et les vérifications sanitaires. Il s'y fait peut-être quelques travaux orientés vers la création de nouveaux produits, mais le personnel qui y travaille s'occupe principalement du contrôle de la qualité. Ces entreprises dépendent davantage des experts-conseils de l'extérieur pour faire exécuter tout essai ou toute vérification d'envergure.

Une troisième catégorie d'entreprises regroupe celles qui n'ont ni laboratoires, ni plans de recherche et de développement. Elles mettent de nouveaux produits au point, mais en quantités très limitées et en

appliquant des méthodes empiriques. Très souvent, des difficultés se font jour une fois que le produit est déjà sur le marché, de sorte que pour l'améliorer, il faut improviser ou recourir à des solutions d'urgence. A bien des points de vue, ces entreprises sont celles qui ont le plus besoin d'un plan d'amélioration de leur production, mais elles sont aussi celles qui en apprécient le moins l'importance.

Pour toutes ces entreprises, il est essentiel de faire subir des essais à caractère expérimental aux nouveaux produits. La Station de recherches de Kentville (Nouvelle-Ecosse), qui relève d'Agriculture Canada, est un centre régional qui possède des installations expérimentales. Par ailleurs, le Centre provincial de la recherche et de la productivité pourrait lui aussi entreprendre des travaux expérimentaux si son mandat était élargi. Jusqu'ici, très peu d'entreprises de la Province ont eu recours à ces deux organismes, et ce phénomène s'explique en partie par le fait que très peu de recherches se font au Nouveau-Brunswick.

11.3 Efforts déployés actuellement par le gouvernement

A l'heure actuelle, cinq organismes gouvernementaux offrent, dans le cadre de divers programmes, de l'aide en matière de recherche et de développement à l'industrie des aliments et boissons du Nouveau-Brunswick. Certains de ces programmes sont bien conçus, et l'industrie y fait appel. Mais ce n'est pas le cas de tous les programmes.

Nous faisons ci-après l'analyse critique de ces programmes. Nous décrivons les avantages et les critères particuliers aux divers programmes et nous énonçons les problèmes pratiques (le cas échéant) qui leur sont

reliés. Un tel exercice nous permettra de mieux comprendre les problèmes en question et de formuler ainsi, à la fin du chapitre, une solution de rechange au statu quo.

11.3.1 Programme d'expansion des entreprises (PEE) et Programme de développement industriel et régional (PDIR)

Le Programme d'expansion des entreprises était administré par l'ancien ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce. Il visait à encourager les petites et moyennes entreprises qui acceptent de prendre des risques élevés en innovant ou en s'efforçant d'améliorer leurs produits. Habituellement, l'aide gouvernementale était d'ordre financier, et l'État pouvait assumer ainsi jusqu'à 75 p. 100 des coûts du projet.

Le gouvernement aidait aussi les entreprises à payer les experts-conseils embauchés pour élaborer des propositions, à définir de nouveaux produits, à en assumer les frais de mise au point, à les façonner et à améliorer la productivité.

Le PEE n'a pas réussi à stimuler les travaux de développement dans le secteur; en fait, les entreprises de la Province n'y ont à peu près pas eu recours.

Tous les secteurs

PEE - 1973-1978

Province	Nombre de projets	Financement
Nouveau-Brunswick	2	55 132 $
Ontario	70	17 143 138 $
Québec	68	3 554 646 $

Aide à l'adaptation - PEE (1973-1978)

Province	Nombre de projets	Financement
Nouveau-Brunswick	-	-
Ontario	36	78 546 500 $
Québec	22	18 161 100 $

La part des fonds du PEE qui a été versée au Nouveau-Brunswick correspondait à 0,05 p. 100 des sommes accordées à l'Ontario et au Québec. Si l'on prend la population de la Province comme critère, la part à laquelle celle-ci avait droit aurait été de 5 500 000 $. Un seul projet ayant été présenté par une entreprise du secteur de l'alimentation (hormis les entreprises de transformation du poisson) a été approuvé dans toute la période considérée.

Le PEE a suscité plusieurs problèmes. Il s'agissait d'un programme complexe au sujet duquel on a établi des critères et des lignes directrices très détaillés. Souvent, les entreprises devraient embaucher des experts-conseils pour formuler leurs demandes, car ceux-ci connaissaient bien les lignes directrices susmentionnées. Dans d'autres cas, des experts-conseils ont, sans qu'on le leur ait demandé, présenté des projets aux entreprises. Celles qui sont installées dans le centre du Canada acceptent parfois une telle façon de faire, mais bien peu de sociétés du Nouveau-Brunswick disposaient des ressources financières et du temps voulus pour agir de la sorte; c'est pourquoi les experts-conseils de la Province n'ont pas eu recours à ce genre de méthode.

Une fois qu'une entreprise a préparé et présenté son projet, il lui fallait attendre de six à dix semaines pour savoir s'il serait approuvé. Voilà qui pouvait bousculer les plans d'une entreprise qui envisageait de mettre rapidement en oeuvre tel ou tel projet, et cela est particulièrement vrai dans le cas des petites entreprises (comme celles qui sont installées au Nouveau-Brunswick) dont les ressources sont limitées. En 1982, le ministère de l'Industrie et du Commerce était fusionné au ministère de l'Expansion économique régionale. En 1983, le MEER/IC annonçait l'établissement du Programme de développement industriel et régional (PDIR) qui comprend l'ancien Programme d'expansion des entreprises et divers autres programmes de développement industriel.

Le PDIR diffère du PEE de plusieurs façons. L'aide accordée en vertu du PDIR vise l'amélioration des conditions économiques locales du district de recensement.* Les localités très désavantagées bénéficient d'un statut préférentiel en vertu de ce programme et les entrepreneurs de ces districts recevront une aide industrielle plus généreuse que ceux des autres districts. De plus, les représentants locaux jouissent maintenant d'un plus grand pouvoir de décision en vertu du PDIR et cela devrait accélérer le processus d'approbation. En dernier lieu, le PDIR dispose d'une formule de demande standardisée et conçue pour simplifier la préparation et l'approbation de la demande.

On ne sait pas encore si ces modifications administratives auront pour résultat final d'améliorer l'aide offerte aux entreprises du Nouveau-Brunswick. Une évaluation préliminaire ne peut avoir lieu avant six mois

* Au Nouveau-Brunswick, les limites des districts de recensement correspondent aux limites des comtés.

au moins. Si le PDIR a du succès, il influera considérablement sur l'apport de fonds fédéraux et sur les programmes offerts actuellement par le ministère du Commerce et du Développement. Jusqu'à ce que les résultats des initiatives du PDIR soient connus, aucun changement ne sera apporté aux programmes ministériels.

11.3.2 Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI)

Ce programme est financé par le Centre national de recherches du Canada (CNR) et il comporte six volets pouvant tous bénéficier à l'industrie des aliments et boissons.

Dans le cadre du PARI-C (Service de consultation régional), l'État offre de l'information et des conseils en matière de génie industriel. C'est le Conseil de la recherche et de la productivité qui met ce programme en application, à Fredericton, au nom du CNR.

Le Service d'information technique (PARI-F) aide l'industrie à résoudre des problèmes techniques. On a accès à ce service par téléphone; les renseignements sont gratuits et fournis confidentiellement.

Grâce au PARI-H, les entreprises peuvent obtenir de l'aide financière pour embaucher des étudiants du niveau postsecondaire. L'État paye ainsi le salaire des étudiants qui aide les petites entreprises à résoudre des problèmes touchant la fabrication. Chaque année, le nombre de demandes présentées en vertu de ce programme dépasse la limite, étant donné sa popularité.

Le PARI-L est aussi connu sous le nom de Programme de contributions aux études en laboratoire (CLIP). Grâce à lui, les petites entreprises peuvent obtenir de l'aide financière pour confier à des experts-conseils le soin de faire des études visant à résoudre des problèmes particuliers. Les entreprises qui saisissent le CRP de leurs problèmes techniques font souvent appel à ce programme.

Dans le cadre du PARI-M, autrefois appelé le mini-PARI, le gouvernement verse de l'argent aux entreprises aux prises avec de petits problèmes techniques. Il recourt alors à son propre personnel ou à des consultants de l'extérieur. Les fonds servent à payer les salaires et les avantages sociaux et ils ne peuvent dépasser 30 000 $ au cours d'une période de 12 mois.

Quant au PARI-P, les entreprises y font appel pour réaliser de grands projets s'échelonnant sur deux à trois ans. Ici encore, les fonds versés servent à payer les salaires et les avantages sociaux.

Jusqu'à récemment, les entreprises du Nouveau-Brunswick ne se servaient pas entièrement des fonds alloués à la Province aux termes du PARI. Mais les représentants du CNR affectés au Centre de la recherche et de la productivité ont donné activement suite aux propositions formulées dans le cadre du PARI, de sorte qu'on s'est de plus en plus servi des programmes du CNR. (Voilà qui montre bien les résultats qu'on peut obtenir grâce à la promotion des programmes et à l'organisation.) Les volets C, H, L et M du PARI intéressent particulièrement les entreprises du Nouveau-Brunswick. Dans l'ensemble, celles-ci sont trop petites pour se

lancer dans de vastes programmes de recherche et de développement qui les amèneraient à faire appel aux ressources du volet P, lui-même d'une envergure plus considérable.

11.3.3 Programme de gestion de la mise au point des produits (PGMP)

Il s'agit d'un programme fédéral-provincial financé par le ministère du Commerce et du Développement du Nouveau-Brunswick et par le ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce. En vertu du programme, l'État assume entre 75 et 90 p. 100 des coûts de chaque projet, jusqu'à concurrence de 15 000 $. Les entreprises peuvent demander une aide financière à l'égard des frais suivants: études de faisabilité, conception, planification, études du marché, recherche et développement, construction de maquettes et de prototypes, élaboration des spécifications d'un produit, essais, présentation extérieure et conception de l'emballage.

A bien des égards, le PGMP correspond à une version plus modeste du PEE. Jusqu'à récemment, c'était un programme moins lourd sur le plan bureaucratique, de sorte que les décisions au sujet des demandes se prenaient plus rapidement. Le gouvernement fédéral vient cependant d'instituer de nouvelles procédures exigeant que des arrangements contractuels détaillés soient conclus entre l'État et l'industrie, ce qui a compliqué les mécanismes d'approbation. De plus, le programme est maintenant davantage tourné vers la modification des modèles, la mise à l'essai des prototypes et l'élaboration de spécifications de produits, de sorte qu'il favorise désormais les biens manufacturés plutôt que les produits transformés tels que les aliments.

11.3.4 Recherches menées par Agriculture Canada dans le domaine de la transformation des aliments

La station de recherches d'Agriculture Canada, qui est située à Kentville et qui se spécialise dans le domaine de la transformation des aliments, compte parmi les installations les plus modernes du Canada. Le Ministère fait des recherches de base et offre son aide aux entreprises dans de nombreux domaines. La station concentre principalement ses efforts sur l'élaboration de nouvelles méthodes d'emballage et sur la mise au point de systèmes de transformation à faible consommation d'énergie.

Les petits services offerts par la station sont gratuits, mais dans le cas des travaux de plus grande envergure, elle demande habituellement à l'entreprise de contribuer au financement des recherches ou de fournir un apport équivalent en journées-personnes.

La station peut être particulièrement utile aux entreprises qui envisagent de prendre de l'expansion. Elle peut les conseiller sur de nombreux aspects techniques relatifs à l'alimentation. Très souvent, les entreprises perdent l'occasion de faire assumer une part des coûts par le gouvernement, parce qu'elles ne font pas appel aux connaissances d'Agriculture Canada en matière de transformation, avant de commencer à agrandir leurs usines et à apporter des changements à leurs systèmes de transformation.

11.3.5 Conseil de la recherche et de la productivité (CRP)

Le Conseil de la recherche et de la productivité est une société d'État qui a été créée aux termes d'une loi du Nouveau-Brunswick promulguée en 1962. Dans le rapport annuel de 1980-1981, il est écrit que le CRP fait

des recherches, résout des problèmes et exécute des travaux de consultation, contre remboursement, pour le compte de clients au Canada et à l'étranger. Voilà qui témoigne de la contradiction caractérisant le CRP: il est censé être le centre de recherches du gouvernement provincial, mais il est devenu un organisme de consultation ayant besoin de contrats pour survivre.

Cette formule consistant à offrir des "services payants" comportera toujours des désavantages. Elle empêche les petites entreprises, c'est-à-dire celles pour qui des travaux de développement s'imposent le plus mais qui peuvent le moins se les permettre, de recourir au CRP. A cause d'elle, ce dernier est obligé d'aller chercher des contrats un peu partout pour être en mesure d'assumer ses frais fixes de fonctionnement. En conséquence, les travaux de recherche se font en fonction des situations et non des besoins: ils ne sont pas nécessairement tournés dans les directions les plus prometteuses, mais plutôt vers les clients qui ont les moyens de payer. Quand les contrats se font plus rares, les installations du CRP ne sont pas utilisées à pleine capacité, ce qui risque d'entraîner une réduction de l'effectif et des crédits réservés aux installations et au matériel.

11.4 Fonds pour la recherche et le développement dans l'industrie des aliments et boissons du Nouveau-Brunswick

Malgré certains des problèmes que nous venons de mentionner, le Nouveau-Brunswick possède les installations et les programmes qui lui permettraient de mettre en place une solide infrastructure de recherche et

de développement. Mais des lacunes demeurent, et rares sont les sociétés qui ont pris les mesures voulues pour se doter de programmes de développement. Voilà pourquoi le Ministère s'efforcera de créer le Fonds pour la recherche et le développement dans l'industrie des aliments et boissons.

Le Ministère compte stimuler ainsi la recherche et le développement pour accroître la valeur ajoutée aux produits et pour favoriser la mise au point de nouveaux produits, une augmentation de la productivité et la viabilité de l'industrie à long terme.

Le fond pour la recherche et le développement nécessitera une réaffectation de fonds pris à même les programmes actuels d'aide à l'industrie et de nombreuses sollicitations auprès du trésor provincial puisque de nouveaux budgets pour des projets à exécution indéterminée n'ont pas été acceptés.

Grâce à ce fonds, le gouvernement pourrait ajouter à l'aide déjà offerte en vertu des programmes existants, ou instituer une formule suivant laquelle les entreprises pourraient être remboursées de frais non admissibles aux termes de ces mêmes programmes. À l'heure actuelle, il y a effectivement des problèmes. Par exemple, un des programmes existants n'a pas été utilisé parce que les entreprises locales ne satisfaisaient pas ou ne pouvaient facilement satisfaire aux critères. On ne sait pas encore si le programme de remplacement sera un outil efficace de développement. Dans un autre cas, la bureaucratie a énormément alourdi l'administration du programme en question

qui, de toute façon, ne favorise pas le secteur des produits alimentaires. Dans un troisième cas, les fonds sont limités, de sorte qu'on ne fait pas beaucoup de publicité au sujet du programme pour ne pas grever le budget. Dans un autre cas, enfin, le programme en vigueur n'autorise pas le remboursement du coût de l'équipement, ce qui empêche souvent les entreprises de faire appel au programme.

Si le Fonds est établi, il appartiendra à l'industrie de présenter les projets de recherches. Le groupe consultatif indiquerait, selon des critères optimums, à quels programmes et installations faire appel et quelle aide financière supplémentaire serait nécessaire pour mener à bien le projet envisagé. Les demandes émanant du secteur privé seraient traitées dans la plus stricte confidence.

Le groupe consultatif comprendra vraisemblablement des représentants des organismes disposant soit de programmes, soit d'installations pour la recherche, ou s'intéressant à l'expansion de l'industrie. On aura d'abord recours aux programmes existants (PDIR, PARI L, M et P, Station de recherches d'Agriculture Canada). Si un élément clef manque dans l'un de ces derniers, ou si aucun d'eux ne permet de donner suite au projet, on puisera dans le Fonds pour que ce dernier puisse se réaliser. Le groupe consultatif s'efforcera de traiter rapidement toutes les demandes, en s'entretenant avec les intéressés au téléphone, s'il le faut.

La mise en place d'un tel groupe consultatif représentera un défi, car, la plupart de ses membres n'ayant jamais travaillé ensemble auparavant, il existera sans doute entre eux une certaine rivalité professionnelle. Il incombera au Ministère de convoquer les membres du groupe et de les inciter à collaborer pour favoriser la recherche et le développement dans l'industrie.

Le Fonds pourrait mettre de l'argent à la disposition du CRP pour qu'il fasse des recherches dirigées. L'intensification des possibilités de recherche au Conseil de la recherche et de la productivité dépend en ce moment, des modifications opérationnelles qui sont suggérées par les experts-conseils; ces modifications sont actuellement à l'étude par le Conseil. Selon les propositions formulées, on insisterait davantage sur l'aspect du service aux entreprises du Nouveau-Brunswick en offrant de l'aide au Conseil pour qu'il réduise les frais généraux des services qu'il donne aux entreprises manufacturières. De plus, les projets de recherche et de développement seraient entrepris par le Conseil, en fonction des besoins provinciaux et des solutions prometteuses aux besoins chroniques de l'industrie. Une base plus stable de revenu au CRP lui permettrait de consacrer plus de temps aux travaux de développement, à l'amélioration de son laboratoire et à l'embauchage de nouveaux employés.

Si ces recommandations importantes sont mises en vigueur, il serait proposé qu'un deuxième élément du fonds pour la recherche et le développement mette de l'argent à la disposition du CRP pour la recherche dirigée.

Dans ce contexte, le CRP, qui aura reçu un montant donné, mènera en retour des recherches dirigées axées sur certains problèmes ou certaines perspectives d'avenir propres à l'industrie des aliments et boissons au Nouveau-Brunswick. Le groupe consultatif supervisera les recherches, la priorité étant alors accordée aux besoins qu'auront définis les représentants de l'industrie. Ces derniers seront, à cette fin, priés de participer aux travaux du groupe. On ne recourra au Fonds que si l'on ne peut faire appel aux programmes à long terme ni aux programmes de recherches appliquées. (Parmi ceux-ci, mentionnons l'ERDAF, le Programme de développement concernant les protéines, les oléagineux et les féculents, et le Programme d'Approvisionnements et Services Canada concernant les plans de recherches non sollicités.)

Chaque année, les subventions versées au CRP pourront être renouvelées. Elles permettront au Centre d'exploiter ses installations de façon optimale, d'embaucher de nouveaux employés et de moderniser son équipement et son matériel.

Au début, il ne sera pas facile de promouvoir la recherche et le développement. Les projets présentés seront peu nombreux, tant que l'industrie ne sera pas bien renseignée sur les avantages inhérents aux programmes et tant que le gouvernement n'aura pas fait valoir la nécessité de mener d'autres travaux de développement. Au début, les fonds disponibles seront limités. Le budget augmentera à mesure que l'infrastructure scientifique prendra de l'expansion et que les entreprises comprendront mieux les programmes gouvernementaux et la nécessité de la recherche.

Bref, le Fonds pour la recherche et le développement dans l'industrie des aliments et boissons du Nouveau-Brunswick est nécessaire pour les raisons suivantes:

- Toute entreprise moderne doit créer de nouveaux produits pour assurer sa viabilité à long terme.
- L'entreprise doit constamment offrir des produits de haute qualité; si la qualité des produits est inégale, l'entreprise peut s'attendre au pire. Quiconque fabrique des produits de mauvaise qualité connaît rarement le succès.
- À long terme, le succès d'une entreprise peut dépendre, en grande partie, de son aptitude à adopter de nouvelles techniques d'emballage et à se servir de nouveaux matériaux d'emballage.
- En créant de nouveaux produits ou de nouvelles gammes de produits supposant l'emploi de matériaux locaux, les entreprises favoriseront la croissance des secteurs primaire et secondaire.
- La plupart des petites et moyennes entreprises n'ont pas de plan de développement; si elles en ont un, il est rudimentaire. Elles ne peuvent justifier l'installation de laboratoires, du point de vue financier.
- Il faut mener des recherches en génie industriel et sur les besoins en matière de transport, pour améliorer la productivité globale.
- Les gouvernements doivent collaborer entre eux pour mieux administrer et appliquer les programmes.

12. La formation et le perfectionnement du personnel dans l'industrie des aliments et boissons

12.1 La nécessité de former et de perfectionner le personnel

Les universités et les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick n'offrent actuellement aucun cours dans le domaine des sciences et de la technologie de l'alimentation. Quant à eux, les représentants de l'industrie ne semblent pas s'inquiéter outre mesure du manque d'ouvriers spécialisés dans le secteur. Pourquoi alors parler des besoins de formation et de perfectionnement, s'il ne semble y avoir aucun problème pressant sur ce plan?

Il est évident que pour mener des travaux de recherche et de développement et mettre en oeuvre des programmes d'amélioration de la qualité dans l'industrie des aliments et boissons, il faudra disposer de spécialistes des sciences de l'alimentation à qui on pourra confier le soin de concevoir ces travaux et ces programmes et de les mener à bien.

Les représentants du Ministère ont examiné les compétences des "spécialistes" des sciences de l'alimentation, qui travaillent dans 18 des plus grosses entreprises de l'industrie des aliments et boissons. Dans le cadre de cette analyse, ils ont étudié la situation de plusieurs établissements de transformation du poisson. Sur les 18 entreprises en question:

- 14 ne possédaient aucun programme continu de recherche et de développement;

- 5 appliquaient des programmes limités de contrôle de la qualité, et une n'avait absolument aucun programme.

Rappelons que l'analyse a porté sur les plus grosses entreprises de la Province. En fait, la majorité des sociétés du secteur, au Nouveau-Brunswick, ne se préoccupent que verbalement du contrôle de la qualité. La plupart d'entre elles seraient incapables de rappeler un produit, suivant une méthode acceptable, si les organismes de réglementation le leur demandaient. Les entreprises qui appliquent un programme de contrôle de la qualité embauchent souvent des personnes n'ayant pas les bonnes compétences pour l'exécuter: ainsi, on engagera un spécialiste en économie domestique plutôt qu'un technologue en sciences de l'alimentation, un biologiste au lieu d'un microbiologiste, ou encore un ingénieur électricien au lieu d'un ingénieur chimiste.

La tâche de l'industrie des aliments et boissons consiste donc à élaborer des programmes axés sur la création de nouveaux produits et sur l'assurance de la qualité, programmes qui permettront au Nouveau-Brunswick de soutenir la concurrence des autres provinces et des pays étrangers. Le gouvernement doit faire sa part pour que les établissements scolaires forment des spécialistes des sciences de l'alimentation assez nombreux pour diriger ces programmes dans les entreprises de la Province.

Combien de spécialistes nous faut-il? Si une entreprise décide d'appliquer un programme valable axé sur la création de nouveaux produits et sur l'assurance de la qualité, elle devrait idéalement embaucher un surveillant d'exploitation par groupe de 50 employés et un technicien ou

technologue par groupe de 100 employés. De plus, il conviendrait que les contremaîtres et les administrateurs possèdent au moins des connaissances élémentaires dans le domaine des sciences de l'alimentation.

En 1981, dans l'industrie des aliments et boissons et dans le secteur de la transformation du poisson, 47 entreprises avaient un effectif de plus de 100 personnes, et 23 en employaient plus de 200. D'après les critères optimums énoncés ci-dessus, l'industrie des aliments et boissons du Nouveau-Brunswick aurait donc besoin de 70 techniciens ou technologues et de 140 surveillants d'exploitation.

Le Groupe de travail Kirby sur les pêcheries de l'Atlantique a également fait valoir l'importance des surveillants d'exploitation. Il trouve modérés les critères indiqués plus haut:

> La formation et la présence des surveillants d'exploitation revêtent une grande importance. Idéalement, il devrait y avoir un surveillant par groupe de quinze ou vingt ouvriers. La Newfoundland Royal Commission a fait savoir qu'au moment où la saison de la pêche côtière bat son plein, ce rapport peut tomber aussi bas que 1 surveillant par groupe de 100 employés. Dans de telles conditions, même le plus compétent des surveillants ne peut agir efficacement.

Si l'on donnait suite aux recommandations du Groupe de travail Kirby, il faudrait embaucher 350 techniciens ou technologues et 700 surveillants d'exploitation.

Par ailleurs, les entreprises auraient également besoin de microbiologistes, mais aussi d'ingénieurs et de chimistes s'étant spécialisés à l'université dans le domaine de l'alimentation. Tout dépendrait de l'intensité des programmes de développement mis en place par

les entreprises et de la mesure où elles auraient recours aux services d'experts-conseils du secteur privé ou à ceux des spécialistes du CRP et d'Agriculture Canada.

12.2 La formation dans le domaine des sciences de l'alimentation, aujourd'hui

Comme nous l'avons déjà dit, il ne se donne à l'heure actuelle dans la Province aucun cours dans le domaine susmentionné. Ailleurs dans les provinces Maritimes, trois universités offrent ou envisagent d'offrir des programmes d'études postsecondaires dans le domaine. En Nouvelle-Écosse, la Technical University offre un programme d'études supérieures accordant une importance particulière à la transformation du poisson, et l'Université Acadia compte instaurer bientôt un programme d'études de premier cycle.

Aucun programme n'est offert en français dans les Maritimes. Comme de nombreux francophones vivent de l'industrie de la pêche et que, de plus en plus, on cherche à améliorer les techniques de transformation du poisson, il y a lieu de s'inquiéter du fait qu'aucun cours ne soit donné en français dans le domaine des sciences de l'alimentation. L'Université de Moncton a déjà tenté d'établir un tel programme, mais ses efforts ont échoué. L'Université possède de solides départements de chimie, de génie et d'économie domestique, de sorte qu'il y existe déjà de bonnes bases à partir desquelles on pourrait élaborer un programme.

Au cours des derniers mois, l'Université et la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes ont reconnu qu'il fallait instituer à Moncton un programme d'études en sciences de l'alimentation.

La Commission s'occupe maintenant de cette question en priorité, et l'on espère que le programme sera introduit en septembre 1984. Il reste encore beaucoup à faire, mais on a au moins reconnu l'existence des besoins, de sorte que les travaux de planification devraient commencer sous peu.

12.3 Recommandations

Le ministère du Commerce et du Développement recommande d'entreprendre tout de suite les travaux de planification pour qu'en septembre 1984, un programme d'études de premier cycle en sciences de l'alimentation commence à l'Université de Moncton et que débute au Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB) un programme de deux ans pour former des techniciens et des technologues en alimentation.

Il semble logique de choisir Moncton, car la plupart des compétences dont on a besoin pour mettre sur pied un programme d'études de premier cycle s'y trouvent déjà réunies. Par ailleurs, nous avons déjà dit qu'il est crucial d'offrir des cours en français en sciences de l'alimentation, notamment parce que beaucoup de francophones travaillent dans l'industrie de la pêche. À partir du programme ainsi créé à l'Université, on pourrait aussi mettre des programmes sur pied au Collège communautaire, les professeurs et les administrateurs des deux institutions s'échangeant alors des renseignements et des connaissances.

L'université a annoncé qu'elle projetait d'aller de l'avant le plus tôt possible avec son programme de sciences de l'alimentation. Le ministère appuie fermement ce programme et aidera l'université dans ses efforts de recrutement de fonds auprès des organismes gouvernementaux appropriés.

Pour les raisons que nous venons d'énoncer, le programme du CCNB pourrait être offert au campus de Moncton ou à celui du sud-est, mais les cours devraient être disponibles en anglais et en français. Il s'agirait d'un programme de deux ans à formule coopérative, les étudiants acquérant des connaissances pratiques au sein des entreprises mêmes. La première année, les technologues et les techniciens en alimentation suivraient les mêmes cours. Pendant la deuxième année, les technologues recevraient une formation pratique dans les usines, tandis que les techniciens effectueraient des travaux en laboratoire.

Nous recommandons aussi que les élèves aient la possibilité d'opter pour les sciences de l'alimentation après avoir suivi divers programmes au cours de leurs études postsecondaires. Ainsi, un étudiant pourrait, par exemple, faire sa première année, puis passer au niveau de technologue ou de technicien dans la deuxième, et éventuellement opter pour une carrière en sciences de l'alimentation en s'inscrivant à l'université, auquel cas on lui accorderait un nombre approprié de crédits pour les études qu'il aurait faites au Collège communautaire.

13. Politiques et programmes stratégiques - Résumé

13.1 Prévisions générales

L'industrie des aliments et boissons a atteint un stade critique dans son évolution. Si l'on veut que le nombre d'emplois et d'entreprises recommence à augmenter, il faudra modifier la conjoncture économique et les bases sur lesquelles repose l'industrie.

Pour rester dans la course, les entreprises de transformation des aliments devront constamment accroître leur productivité et leur efficacité. Plus que jamais auparavant, il importera que le secteur primaire et l'industrie de la transformation alimentaire se donnent la main pour qu'un accroissement de la production entraîne à coup sûr une augmentation de la capacité de traitement dans l'industrie.

A bien des égards, la récession actuelle n'a pas touché l'industrie des aliments et boissons. Malgré tout, les taux d'intérêt élevés et les habitudes d'achat des consommateurs toujours soucieux de la valeur des produits qu'ils se procurent ont influé sur l'industrie. L'économie revenant peu à peu à la normale, on peut s'attendre à une reprise de la croissance.

Il est difficile aux gouvernements de prédire quels secteurs de l'industrie prendront de l'expansion. Dans les chapitres précédents, nous avons tenté de repérer les produits offrant aux entreprises de transformation des perspectives de croissance. Si l'on s'en tient aux produits locaux, la liste comprendrait ce qui suit: les spécialités

gastronomiques, les viandes froides, le lait en poudre et le beurre (d'après les projets présentés récemment), les pains de confection spéciale fabriqués sur une petite échelle, et les petits fruits congelés, tels que les fraises et les bleuets. En ce qui concerne les produits alimentaires divers, les possibilités d'expansion (nouveaux produits) sont pratiquement illimitées. C'est dans ce secteur que la croissance a été la plus marquée au cours des dernières années.

13.2 Comment favoriser l'expansion du secteur des aliments et boissons

Les auteurs du présent rapport reconnaissent que la croissance ne sera pas généralisée et que certaines entreprises sont solidement établies. Les perspectives de croissance sont réelles, si l'on tient compte des lignes directrices suivantes:

- il faut encourager l'industrie à réduire ses coûts et à accroître la productivité;
- il faut mettre en place une infrastructure solide propre à favoriser la recherche et le développement;
- il faut encourager le secteur primaire et les entreprises de transformation à communiquer entre eux et à faire des plans ensemble;
- il faut poursuivre les programmes de soutien existants, en cherchant à mettre davantage à profit tous les programmes gouvernementaux;
- il faut écarter l'idée classique selon laquelle la croissance dépend entièrement du secteur primaire local;
- il faut mettre davantage en lumière les services offerts par le gouvernement.

Aucun gouvernement, aucun groupe ne peut à lui seul atteindre tous ces objectifs. Les propriétaires d'établissements, les employés, les producteurs et leurs représentants, et les divers organismes gouvernementaux devront collaborer les uns avec les autres. Le Ministère est prêt à jouer son rôle auprès de toutes les parties intéressées.

13.3 Nouvelles initiatives visant l'industrie des aliments et boissons

Outre les programmes et les services existants que nous avons décrits au chapitre 10, nous envisageons d'autres mesures précises destinées à accroître la productivité et à réduire les coûts.

On se penchera de plus en plus sur les problèmes attribuables au piètre aménagement des installations. Mis à part les efforts de l'agent des services techniques et ceux des représentants régionaux du Service d'information technique du CNR, les entreprises pourront compter sur l'aide financière du Ministère dans le cadre du Programme de mise au point des produits. Le Ministère assumera une part des coûts des projets et il fournira de l'aide technique aux intéressés pour essayer d'éliminer les facteurs ralentissant la production et pour améliorer l'aménagement des installations, ce qui permettra aux entreprises de réduire leurs coûts. Au début, toutes les compétences nécessaires pour faire les études voulues n'existeront peut-être pas sur place, mais le Ministère demandera aux experts-conseils de la Province de participer à ces dernières et d'en profiter pour accroître leurs connaissances.

Ce programme portera aussi sur les problèmes propres aux systèmes de distribution. Outre les avantages offerts par le Service de consultation sur la production et la distribution, qui relève du MEER, les entreprises pourront réclamer un remboursement partiel des dépenses qu'elles auront engagées pour rationaliser les systèmes d'entreposage, l'inventaire et la distribution.

L'énergie compte parmi les quelques chefs de dépenses importants qu'il est possible de réduire, puis de contrôler. En quatre ans, la part des frais de production attribuable à l'énergie a augmenté de 45 p. 100 dans l'industrie des aliments et boissons. Et tout indique que cette tendance à la hausse se maintiendra.

Bien qu'il existe depuis plusieurs années un programme national propre à réduire la consommation d'énergie dans l'industrie, la plupart des entreprises du Nouveau-Brunswick n'y ont pas participé. Par ailleurs, l'industrie des aliments et boissons n'a pas eu recours aux fonds offerts en vertu du Programme d'investissement dans les économies d'énergie des provinces de l'Atlantique.

Le Ministère tentera de résoudre ce problème en mettant sur pied un projet-pilote de vérification du rendement énergétique global. Dix entreprises seront priées d'y participer et de se soumettre ainsi à des examens exécutés par des équipes mobiles. Puis, des experts-conseils qualifiés se livreront à des vérifications détaillées et à des travaux de conception, et le gouvernement assumera une partie des frais dans le cadre du Programme d'aide en matière de consultation. On encouragera ensuite les

entreprises à donner suite à l'expérience en présentant des demandes de subventions aux termes du programme AECIP.

Les systèmes de soutien microélectroniques représentent pour les entreprises un autre moyen de réduire les coûts et d'accroître la productivité. Il existe des programmes intéressants grâce auxquels les entreprises peuvent obtenir des fonds pour étudier si elles auraient avantage à se doter de systèmes microélectroniques. Le Ministère fera valoir l'intérêt de ces programmes et il organisera à l'intention de l'industrie, de concert avec des fournisseurs, des experts-conseils et d'autres organismes, un colloque sur les usages de tels systèmes. Le gouvernement établira des programmes particuliers par la suite, après avoir analysé les besoins et déterminé si les programmes existants suffisent.

On envisage de déployer des efforts spéciaux pour créer un climat favorable à l'instauration de programmes axés sur la recherche appliquée, l'assurance de la qualité et la mise au point de nouveaux produits. Il existe un rapport étroit entre, d'une part, la présence sur place d'installations de recherches, de personnel formé et de programmes de soutien, et, d'autre part, l'existence d'un climat propice à l'innovation et au développement: à toutes fins pratiques, ce climat ne peut exister si tous ces éléments "essentiels" ne sont pas réunis.

Voilà pourquoi le Ministère va créer le Fonds pour la recherche et le développement dans l'industrie des aliments et boissons du Nouveau-Brunswick. Grâce à lui, les entreprises pourront obtenir des fonds pour couvrir des frais non visés dans les programmes existants; s'il le faut, le

programme viendra ajouter aux avantages déjà offerts aux termes de ces programmes, afin de favoriser encore davantage le développement. A la faveur d'une telle initiative, le CRP sera par ailleurs mieux en mesure de faire de la recherche appliquée et de mener des travaux de développement pour le compte d'entreprises particulières.

Le Ministère collaborera aussi avec les universités et les collèges communautaires pour mettre sur pied dans la Province des programmes de formation et de recherche axés sur l'industrie des aliments et boissons. On mènera ainsi des travaux de planification stratégique pour mesurer l'ampleur des besoins en matière de formation; le gouvernement versera également des fonds pour permettre d'élaborer des programmes d'études, d'instaurer une chaire en sciences de l'alimentation, ou de décerner des bourses.

Le Ministère se soucie particulièrement de confier la gouverne de l'industrie du Nouveau-Brunswick à des cadres compétents et bien formés. Tout comme les membres des autres professions, les cadres doivent constamment se pénétrer des nouvelles idées et se renseigner sur les nouveaux systèmes s'ils veulent que leurs entreprises restent dynamiques et prennent de l'expansion.

Le Ministère a fait faire un sondage sur les besoins de l'industrie des aliments et boissons de la Province en matière de formation, et il en a analysé les résultats. En conséquence, des cours à l'intention des cadres seront offerts dans des domaines intéressant particulièrement l'industrie. Mentionnons notamment la résolution de problèmes relatifs à

l'exploitation et au rendement, la planification et l'établissement de calendriers de travail, les techniques de gestion, les ventes, et la mise en marché.

En outre, les agents de la Division des services de gestion, dans la Division du conditionnement des aliments, conseilleront les entreprises sur la façon d'améliorer leurs mécanismes de comptabilité et de contrôler des coûts ainsi que d'autres systèmes de gestion, et ils leur fourniront une aide financière pour qu'elles puissent, au besoin, recourir à des experts-conseils de l'extérieur. Il faudra donc instituer au sein de la Division un budget des Services de gestion.

Nous avons déjà insisté, dans le présent rapport, sur la nécessité d'établir des communications efficaces entre le secteur primaire et l'industrie de la transformation. Il devrait être évident qu'il est essentiel pour les deux secteurs de communiquer entre eux et de collaborer l'un avec l'autre. Il faudra élaborer des plans conjoints si l'on veut pouvoir transformer un plus gros volume de produits locaux. Par ailleurs, des représentants des producteurs et des offices de commercialisation devront participer aux travaux si l'on veut rationaliser la "gestion des approvisionnements" de façon à ce qu'ils gênent moins la croissance. Parmi les autres questions dont devraient logiquement discuter ensemble les producteurs et les entreprises de transformation, mentionnons les rabais accordés aux détaillants, la mise au point de nouvelles cultures, les nouvelles techniques de transformation, la formation et le perfectionnement, et la mise en place de nouveaux centres de recherches.

Voilà pourquoi le Ministère collaborera avec les producteurs et l'industrie pour créer le Colloque de concertation de l'industrie des aliments et boissons du Nouveau-Brunswick; ce sera un colloque où les parties intéressées pourront discuter de toutes ces questions, et d'autres encore, et où elles pourront idéalement les résoudre.

La présente stratégie recommande enfin de modifier la façon dont les services gouvernementaux sont annoncés et présentés, et c'est là un de ses aspects essentiels. Il semble que, dans le passé, les entreprises n'aient pas été parfaitement au courant des programmes offerts par le gouvernement et qu'elles n'aient pas toujours su à quel palier s'adresser. Le Ministère entend prendre diverses mesures pour remédier à cette situation. D'abord, il publiera une brochure sur le programme alimentaire qui mettra en lumière les services offerts dans le cadre de tous les programmes gouvernementaux. Ensuite, il fera en sorte que ses agents soient bien renseignés sur tous les programmes d'aide gouvernementaux et puissent ainsi donner aux entreprises intéressées tous les détails et tout l'appui dont elles auront besoin. Enfin, le Ministère entretiendra des rapports réguliers avec chaque entreprise pour lui fournir de l'information sur les progrès techniques, les programmes gouvernementaux et toute forme d'aide dont elle pourrait bénéficier. Pour ce faire, il devra vraisemblablement établir des rapports nombreux et directs avec les sociétés.

13.4 Calendrier d'exécution

Le gouvernement pourrait prendre immédiatement un certain nombre des mesures envisagées. Le calendrier suivant suppose que la stratégie sera approuvée en décembre.

Etape I

1. Début du projet-pilote de vérification du rendement énergétique.
2. Début des travaux de planification visant à définir les besoins de formation en sciences de l'alimentation.
3. Début des cours à l'intention des cadres.
4. Début des travaux de planification devant aboutir à la création du Bureau de concertation de l'industrie des aliments et boissons.
5. Le Ministère commence à dresser un profil des sociétés et à établir des rapports réguliers avec elles.

Etape II (3 mois plus tard)

1. Début du programme d'aide devant permettre aux entreprises d'améliorer leur production et de mieux aménager leurs installations.
2. Début du programme d'aide portant sur la manutention des matériaux.
3. Colloque sur les systèmes microélectroniques.
4. Fin des travaux de planification concernant l'établissement du Fonds pour la recherche et le développement.
5. Début du programme d'aide concernant les systèmes de gestion.

Etape III (2 mois plus tard)

1. Publication de la brochure sur le programme alimentaire.
2. Le personnel est parfaitement renseigné sur les programmes gouvernementaux.

Etape IV (5 mois plus tard)

1. Premières réunions des membres du Colloque de concertation de l'industrie des aliments et boissons.

2. Des demandes d'aide sont présentées dans le cadre de l'AECIP, par suite de la vérification du rendement énergétique.

Etape V (1 an plus tard)

1. Début des cours en sciences de l'alimentation, à l'université (premier cycle) et dans les collèges communautaires (techniciens/technologues).

ANNEXE I
PERSONNES RESSOURCES

Afin d'élaborer la présente stratégie, nous avons consulté les personnes suivantes:

Société/Organisme	Représentant(s)
Agriculture Canada	Bob Stark Louis-Philippe Albert
Baxter Dairy Ltd.	Archie Cook Allan Fraser
Canada Packers	Colin Farnum
Ministère de l'Agriculture et du Développement rural (Nouveau-Brunswick)	Wayne Parlee Peter Schousboe
Ministère du Commerce et du Développement (Nouveau-Brunswick)	Gilbert Ouellette Larry Marshall Sat Lalla Kevin Malone Len Weeks Division de la planification
Ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce	Jean Richard
G.E. Barbour Company Ltd.	Ralph Brenan
Karnes Bakery Ltd.	Pat Karnes
Nadeau Poultry Ltd.	Rino Volpé
Conseil national de recherches	John Jaffray Bert van den Berg
Office de commercialisation du lait (Nouveau-Brunswick)	Earl DeMerchant Lucille Reidle
Conseil de la recherche et de la productivité	Gordon Brown Ian Currie Bob Reid Vivian Neal
Université de Moncton	Regina Robichaud Sadek Eid

ANNEXE II
LISTE DES PRODUITS ALIMENTAIRES MANUFACTURES

Classification type de l'industrie		Denrée à l'état brut	Produits
1010	Industries de transformation des viandes et de la volaille	Boeuf	Tourtières
		Porc	Saucisse
		Lapin	Saucisson de bologne
		Veau	Salami
		Poulet	Saucisse préparée
		Dinde	Viande fumée
			Bacon
			Jambon
			Saucisse de Francfort
			Viande congelée
			Viande réfrigérée
1030	Conditionnement des fruits et légumes	Pommes de terre	Fraîches
		Haricots	Congelés
		Choux de Bruxelles	En conserves
		Carottes	En doigts
		Pois	Déshydratés
		Tomates	Cuites
		Champignons	Confitures, gelées
		Fèves germées	Condiments sucrés

ANNEXE II (suite)
LISTE DES PRODUITS ALIMENTAIRES MANUFACTURÉS

Classification type de l'industrie	Denrée à l'état brut	Produits
	Brocoli	Condiments, marinades, purées ou pommes transformés
	Bleuets	
1040 Industrie laitière	Lait	Lait
		Boissons à base de lait
		Yaourt, beurre, lait
		Fromage, lait sûr, pâtes à tartiner
		Beurre
		Crème glacée
		Lait glacé
		Crème
		Produits en crème
		Sucettes glacées
1070 Boulangeries	Farine	Pain, petits pains
		Pâtisseries
		Tartes
		Muffins
		Gâteaux
		Petits gâteaux secs
		Biscuits
		Beignets
		Croûtes de pizza

ANNEXE II (suite)
LISTE DES PRODUITS ALIMENTAIRES MANUFACTURES

Classification type de l'industrie		Denrée à l'état brut	Produits
			Fragments de pain
1080	Aliments divers	Sucre	Bonbons
		Chocolat	Bonbons assortis
			Chocolats
			Confiseries (à base de sucre)
			Sucre raffiné
			Mélasse
			Sucre liquide
		Café	Café
		Thé	Thé
		Arachides	Beurre d'arachide
		Epices	Epices
		Légumes	Epices, assaisonnements
		Fruits	Extraits d'épices
		Farine	Extraits, assaisonnement
		Repas, viandes	Levure
		Oeufs	Desserts, garnitures
		Jus concentrés et jus de fruits	"Chow chow"
			Marinades
			Vinaigre

ANNEXE II (suite)
LISTE DES PRODUITS ALIMENTAIRES MANUFACTURÉS

Classification type de l'industrie		Denrée à l'état brut	Produits
			Sirop de table
			Poulet, pané et frit
			Mets chinois, frais et congelés
			Fricot de poulet
			Poutine râpée
			Chips
			Jus concentré
			Cristaux pour boissons fruitées
			Maïs grillé
			Donairs
			Pain arabe
			Sauce sucrée
			Sauce pour pizza
			Sauce à spaghetti
			Mélange à pâte
			Pommes de terre fraîches, épluchées, entières
			Amidon
1090	Boissons	Sucre	Boissons gazeuses
		Mélasse	Boissons alcoolisées
		Céréales	Bière/ale, bière blonde

ANNEXE II (suite)
LISTE DES PRODUITS ALIMENTAIRES MANUFACTURES

Classification type de l'industrie	Denrée à l'état brut	Produits
	Jus concentrés	Vins

Source: Fabricants et produits du Nouveau-Brunswick, 1981, Ministère du Commerce et du Développement

ANNEXE III

Industrie de la viande transformée et de la volaille, Nouveau-Brunswick

Entreprises de fabrication et emplois

par groupe de taille des effectifs - 1982[1]

Nombre d'employés	Nombre d'entreprises	Emploi	
		Nombre minimum	Nombre maximum
Moins de 25	8	36	63
de 25 à 49	-	-	-
de 50 à 99	1	40	50
de 100 à 199	3	395	450
plus de 200	1	220	250
TOTAL	13	691	813

[1] Source: Enquête sur les industries manufacturières du Nouveau-Brunswick, ministère du Commerce et du Développement

Remarque: Les données incluent les conditionneurs de viande de volaille.

ANNEXE IV

Tendances de la croissance

CTI 1011 - Abattage et préparation de la viande
Nouveau-Brunswick (Canada)

	1961	1971	1975	1976	1977	1978	1979	1980
1. Nombre d'entreprises	n.a. (344)	10 (460)	9 (477)	9 (467)	5 (430)	4 (491)	4 (524)	5 (547)
2. Valeur des expéditions des produits de propre fabrication (en milliers de $)	n.a. (1 124 785)	26 245 (2 121 358)	45 141 (3 828 825)	48 241 (3 989 997)	36 023 (4 258 368)	49 722 (5 515 356)	66 843 (6 587 418)	69 804 (6 944 256)
3. Valeur ajoutée aux produits de propre fabrication (en milliers de $)	n.a. (202 490)	5 297 (403 711)	7 217 (711 711)	7 996 (787 734)	6 252 (835 446)	9 438 (952 754)	12 045 (1 054 902)	15 444 (1 184 547)
4. Salaires et traitements (en milliers de $)	n.a. (128 864)	3 723 (248 561)	6 398 (391 010)	6 799 (439 360)	5 567 (477 895)	5 740 (519 781)	6 557 (564 114)	7 570 (646 509)
5. Productivité: Rapport Valeur ajoutée/Total des salaires et traitements	n.a. (157,13)	142,27 (162,41)	112,80 (182,01)	117,60 (179,29)	112,30 (174,81)	164,42 (183,29)	183,69 (186,65)	204,01 (183,22)
6. Productivité: Rapport Valeur ajoutée/Nombre total d'emplois	n.a. (6 980)	9 260 (12 884)	10 985 (21 570)	12 060 (23 701)	12 163 (23 071)	18 115 (27 369)	22 020 (30 461)	27 927 (32 984)
7. Nombre d'emplois	n.a. (29 008)	572 (31 332)	657 (32 993)	663 (33 237)	514 (33 322)	521 (34 812)	547 (34 565)	553 (35 912)

ANNEXE V

Industrie laitière du Nouveau-Brunswick

Entreprises et emplois

par groupe de taille des effectifs - 1982[1]

Nombre d'employés	Nombre d'entreprises	Emplois	
		Nombre minimum	Nombre maximum
Moins de 25	6	48	51
de 25 à 49	1	28	31
de 50 à 99	2	65	105
de 100 à 199	-	-	-
plus de 200	1	200	250
TOTAL	10	341	437

[1] Source: Enquête sur les industries manufacturières du Nouveau-Brunswick, ministère du Commerce et du Développement

Remarque: Les données peuvent ne pas correspondre à celles recueillies lors du Recensement des manufactures.

ANNEXE VI

Tendances de la croissance

CTI 1040 - Produits laitiers
Nouveau-Brunswick (Canada)

	1961	1971	1975	1976	1977	1978	1979	1980
1. Nombre d'entreprises	48 (1 710)	36 (809)	19 (519)	18 (491)	17 (466)	17 (485)	14 (472)	11 (456)
2. Valeur des expéditions des produits de propre fabrication (en milliers de $)	15 860 (844 980)	25 883 (1 463 218)	42 740 (2 612 789)	47 185 (2 811 178)	48 653 (3 082 715)	52 714 (3 399 838)	48 286 (3 789 563)	63 945 (4 309 194)
3. Valeur ajoutée aux produits de propre fabrication (en milliers de $)	3 722 (213 763)	6 841 (375 700)	13 242 (576 693)	15 041 (637 593)	15 726 (726 752)	17 128 (823 646)	13 330 (227 226)	16 945 (940 711)
4. Salaires et traitements (en milliers de $)	1 956 (117 464)	4 848 (207 161)	9 433 (304 905)	9 110 (323 548)	9 301 (352 518)	9 864 (331 426)	9 155 (419 185)	9 173 (462 730)
5. Productivité: Rapport Valeur ajoutée/Total des salaires et traitements	190,28 (181,98)	141,10 (181,35)	140,37 (189,13)	165,10 (197,06)	169,07 (205,30)	173,64 (215,93)	145,60 (216,43)	177,00 (203,30)
6. Productivité: Rapport Valeur ajoutée/Nombre total d'emplois	4 878 (6 688)	7 002 (12 584)	13 335 (20 685)	16 086 (24 261)	18 055 (27 373)	20 686 (30 537)	19 097 (34 551)	26 150 (36 102)
7. Nombre d'emplois	763 (31 963)	977 (29 855)	993 (27 988)	935 (26 280)	871 (26 550)	828 (26 972)	698 (26 257)	648 (26 057)

ANNEXE VII

Boulangeries du Nouveau-Brunswick

Entreprises et emplois

par groupe de taille d'effectifs - 1982[1]

Nombre d'employés	Nombre d'entreprises	Emplois	
		Nombre minimum	Nombre maximum
Moins de 25	43	199	274
de 25 à 49	3	67	96
de 50 à 99	1	84	84
de 100 à 199	2	320	320
plus de 200	-	-	-
TOTAL	49	670	774

[1] Source: Enquête sur les industries manufacturières du Nouveau-Brunswick, ministère du Commerce et du Développement

Remarque: Les données peuvent ne pas correspondre à celles recueillies lors du Recensement des manufactures, car le sondage ci-dessus a aussi porté sur les petites entreprises.

ANNEXE VIII

Tendances de la croissance

CTI 1072 - Boulangeries
Nouveau-Brunswick (Canada)

	1961	1971	1975	1976	1977	1978	1979	1980
1. Nombre d'entreprises	59 (2 600)	41 (1 824)	31 (1 599)	29 (1 478)	27 (1 343)	30 (1 440)	29 (1 618)	26 (1 487)
2. Valeur des expéditions des produits de propre fabrication (en milliers de $)	11 421 (365 172)	18 283 (510 123)	24 711 (795 618)	21 473 (832 004)	23 075 (870 549)	26 268 (959 200)	28 517 (1 089 919)	32 361 (1 189 416)
3. Valeur ajoutée aux produits de propre fabrication (en milliers de $)	5 544 (189 091)	9 256 (270 722)	11 325 (403 341)	10 287 (439 424)	11 629 (467 513)	13 717 (520 905)	14 128 (570 051)	15 460 (616 011)
4. Salaires et traitements (en milliers de $)	2 564 (106 640)	5 070 (173 411)	6 365 (250 863)	7 108 (284 409)	7 820 (300 862)	8 150 (331 026)	2 636 (366 297)	9 939 (393 435)
5. Productivité: Rapport Valeur ajoutée/Total des salaires et traitements	216,22 (177,31)	182,56 (156,14)	177,92 (160,78)	144,72 (154,50)	148,70 (155,39)	168,30 (157,36)	146,61 (155,63)	155,54 (156,57)
6. Productivité: Rapport Valeur ajoutée/Nombre total d'emplois	6 033 (5 860)	9 021 (9 306)	14 823 (14 942)	14 288 (16 923)	15 403 (18 280)	19 238 (19 342)	18 468 (21 647)	21 805 (23 637)
7. Nombre d'emplois	919 (32 268)	1 026 (29 091)	764 (26 993)	720 (25 966)	755 (25 575)	713 (26 391)	765 (26 334)	709 (26 065)

ANNEXE IX

Industries alimentaires diverses du Nouveau-Brunswick

(y compris les conserveries, les raffineries de sucre et les confiseries)

emplois par groupe de taille des effectifs - 1982[1]

Nombre d'emplois	Nombre d'entreprises	Emplois	
		Nombre minimum	Nombre maximum
Moins de 25	9	67	83
de 25 à 49	2	23	78
de 50 à 99	1	62	62
de 100 à 199	-	-	-
plus de 200	4	883	1 020
TOTAL	16	1 035	1 243

[1] Source: Enquête sur les industries manufacturières du Nouveau-Brunswick, ministère du Commerce et du Développement

Remarque: Les données ci-dessus incluent les chiffres relatifs aux raffineries de sucre, aux confiseries et aux conserveries; elles ne correspondent donc pas à celles de Statistique Canada.

ANNEXE X

Tendances de la croissance

CTI 1089 - Industries alimentaires diverses
Nouveau-Brunswick (Canada)

	1961	1971	1975	1976	1977	1978	1979	1980
1. Nombre d'entreprises	10 (267)	9 (283)	4 (245)	4 (251)	4 (243)	6 (286)	6 (305)	6 (312)
2. Valeur des expéditions des produits de propre fabrication (en milliers de $)	12 019 (409 731)	17 637 (852 770)	22 499 (1 533 537)	24 962 (1 708 718)	31 976 (1 997 265)	35 174 (2 278 897)	37 784 (2 554 093)	32 100 (2 876 618)
3. Valeur ajoutée aux produits de propre fabrication (en milliers de $)	4 342 (153 668)	8 034 (371 648)	11 393 (565 147)	11 644 (657 666)	14 076 (753 656)	14 672 (879 346)	15 510 (984 640)	11 385 (1 125 106)
4. Salaires et traitements (en milliers de $)	974 (49 134)	2 169 (135 979)	3 328 (215 851)	3 639 (250 572)	4 386 (285 939)	4 621 (320 710)	5 025 (356 541)	6 718 (405 031
5. Productivité: Rapport Valeur ajoutée/Total des salaires et traitements	445,79 (312,75)	370,40 (273,31)	342,33 (261,82)	319,97 (262,46)	320,93 (263,57)	317,50 (274,18)	308,65 (270,56)	169,47 (277,78
6. Productivité: Rapport Valeur ajoutée/Nombre total d'emplois	10 642 (12 562)	17 021 (19 970)	24 714 (28 521)	24 208 (32 860)	28 785 (35 490)	29 403 (39 596)	32 112 (42 433)	20 551 (46 488
7. Nombre d'emplois	408 (12 233)	472 (18 610)	461 (19 815)	481 (20 014)	489 (21 236)	499 (22 208)	483 (22 733)	554 (24 202

Remarque: Sont exclues les confiseries, les conserveries et les raffineries de sucre.

ANNEXE XI

Entreprises du Nouveau-Brunswick fabriquant des boissons

Entreprises et emplois

par groupe de taille des effectifs - 1982[1]

Nombre d'employés	Nombre d'entreprises	Emplois	
		Nombre minimum	Nombre maximum
Moins de 25	5	52	68
de 25 à 49	3	82	117
de 50 à 99	3	102	165
de 100 à 199	1	99	111
plus de 200	1	120	200
TOTAL	13	455	661

[1] Source: Enquête sur les industries manufacturières du Nouveau-Brunswick, ministère du Commerce et du Développement

Remarque: Les données peuvent ne pas correspondre à celles de Statistique Canada.

ANNEXE XII

Tendances de la croissance

Industries des boissons
Nouveau-Brunswick (Canada)

	1961	1971	1975	1976	1977	1978	1979	1980
1. Nombre d'entreprises	n.a.	20 (478)	13 (394)	12 (376)	12 (363)	12 (359)	12 (355)	12 (344)
2. Valeur des expéditions des produits de propre fabrication (en milliers de $)	n.a.	24 431 (1 261 153)	42 694 (2 006 498)	46 795 (2 076 891)	51 996 (2 255 121)	60 520 (2 453 321)	66 874 (2 728 979)	76 281 (3 126 554)
3. Valeur ajoutée aux produits de propre fabrication (en milliers de $)	n.a.	12 198 (819 115)	22 508 (1 164 575)	21 713 (1 199 305)	23 578 (1 335 096)	29 373 (1 483 969)	26 087 (1 639 068)	27 179 (1 831 348)
4. Salaires et traitements (en milliers de $)	n.a.	5 135 (256 832)	8 834 (413 483)	9 380 (475 099)	10 956 (524 376)	12 624 (556 454)	13 934 (621 062)	16 272 (681 772)
5. Productivité: Rapport Valeur ajoutée/Total des salaires et traitements	n.a.	237,54 (318,93)	254,78 (281,65)	231,48 (252,43)	222,51 (254,60)	232,67 (266,68)	187,21 (263,91)	167,02 (268,62)
6. Productivité: Rapport Valeur ajoutée/Nombre total d'emplois	n.a.	16 242 (26 485)	30 334 (35 668)	30 539 (36 584)	31 734 (40 253)	34 234 (45 163)	30 511 (49 106)	n.a. (56 456)
7. Nombre d'emplois	n.a.	751 (30 927)	742 (32 650)	711 (32 782)	743 (33 168)	858 (32 858)	855 (33 378)	n.a. (32 438)

ANNEXE XIII

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Canada, Living Together, Conseil économique du Canada (Ottawa: Imprimeur de la Reine, 1977), pp. 83-84.

2. Nouveau-Brunswick, Etude sur les ressources agricoles (Fredericton: Imprimeur de la Reine, 1977), p. 159.

3. Ibid., p. 159.

4. Ontario, Report of the Royal Commission of Inquiry into Discounting and Allowances in the Food Industry in Ontario (Toronto: Imprimeur de la Reine, 1980).

5. Ontario, Report of the Royal Commission, p. 482.

6. Ibid., p. 483.

7. McCallum, Peggy, "Food Processors Turning to Export Markets to Offset Domestic Problems", Toronto Globe and Mail, le 11 juin 1982, p. R5.